



SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER

« EQDOM »

***RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2022***

SOMMAIRE

I – PARTIE I: RAPPORT DE GESTION	3
RAPPORT D'ACTIVITE.....	4
ANNEXES.....	13
ANNEXE I: Filiale d'Eqdom.....	14
ANNEXE II: Gestion des Risques.....	14
ANNEXE III: Dispositif de contrôle interne.....	17
ANNEXE IV: Projet de résolutions à soumettre à l'AGM.....	22
COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET CONSOLIDES.....	25
II- PARTIE II: RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	55
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	56
ETAT DES HONORAIRES VERSEES AUX CONTROLEURS DE COMPTES.....	66
III-PARTIE III: COMMENTAIRE DES DIRIGEANTS ET PRESENTATION D'EQDOM.....	68
COMMENTAIRE DES DIRIGEANTS.....	69
PRESENTATION GENERALE D'EQDOM.....	70
IV-PARTIE IV: RAPPORT ESG.....	75
ELEMENTS GENERAUX.....	76
ELEMENTS SPECIFIQUES.....	76
INFORMATION ENVIRONNEMENTALES.....	76
INFORMATIONS SOCIALES.....	76
GOUVERNANCE.....	79
ETHIQUE- DEONTOLOGIE ET PREVENTION DE LA CORRUPTION.....	84
INFORMATIONS SUR LES PARTIES PRENANTES.....	85
AUTRES.....	86
LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES EN 2022.....	87



PARTIE I : RAPPORT DE GESTION

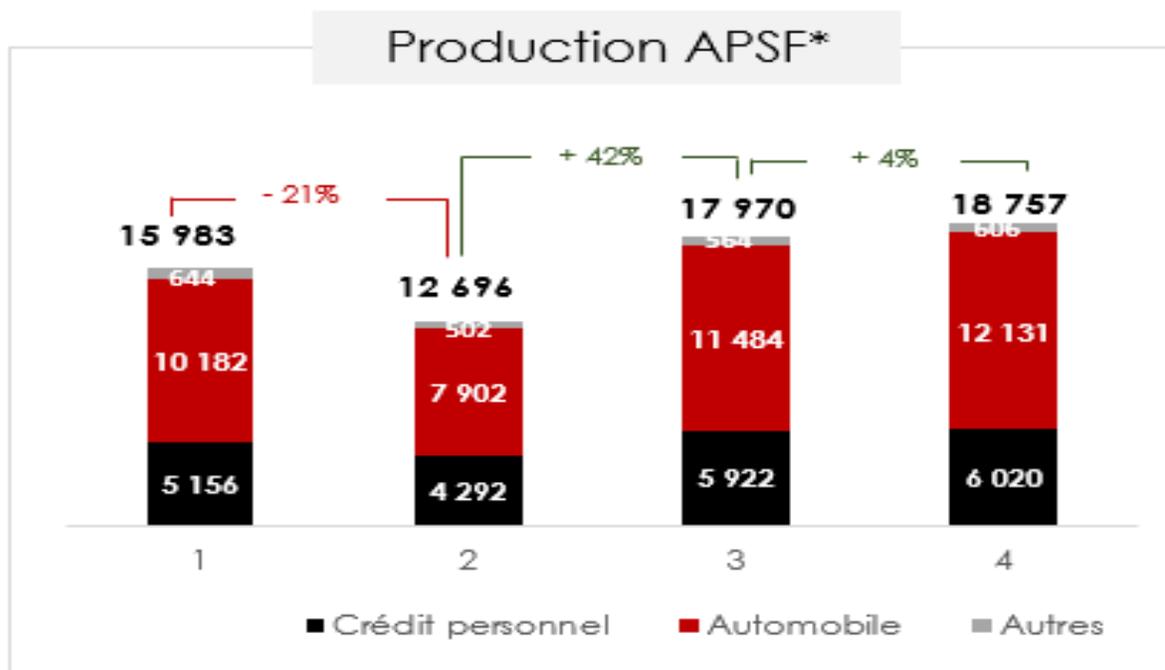


RAPPORT D'ACTIVITE

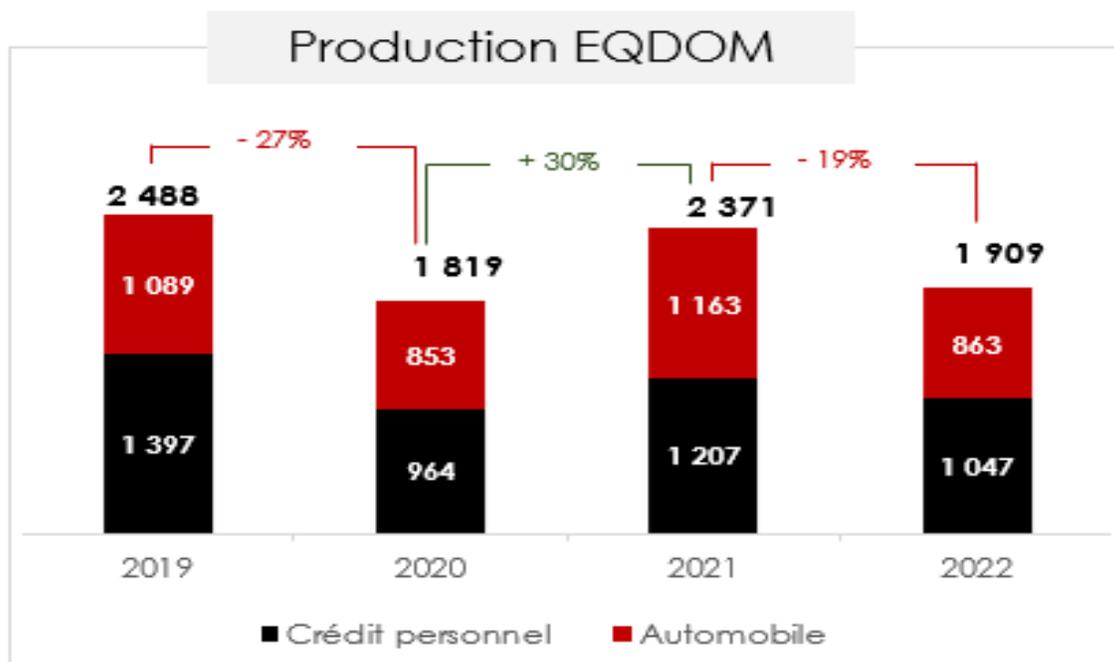
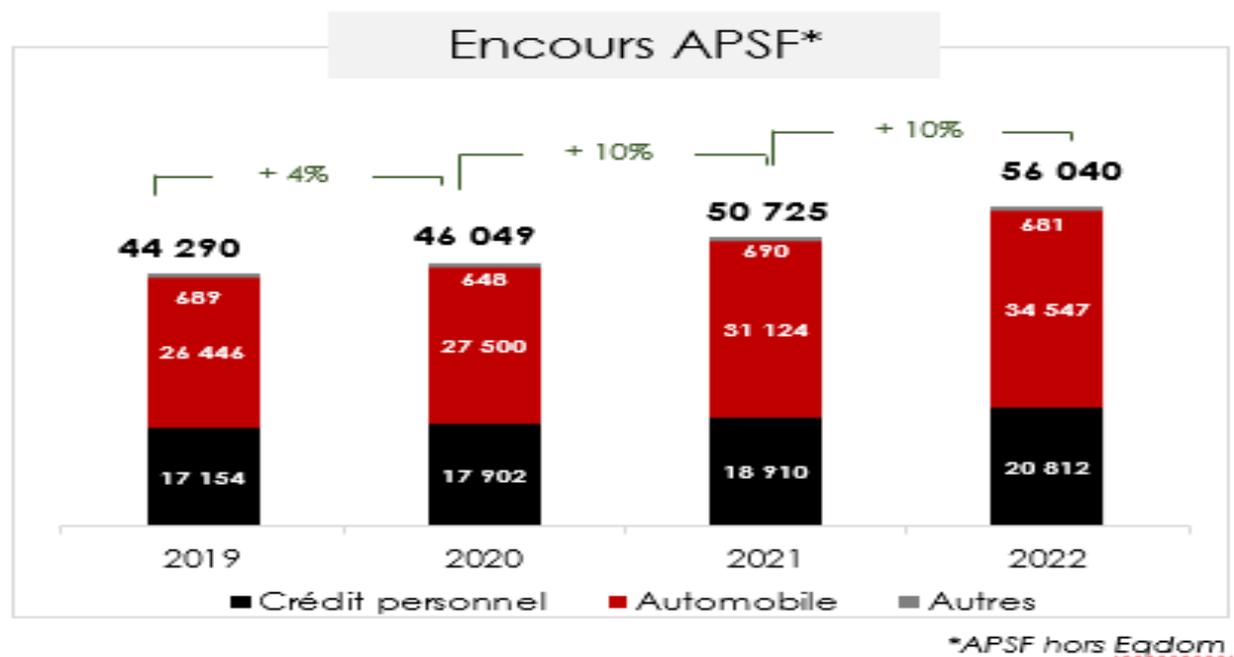


PERFORMANCE COMMERCIALE

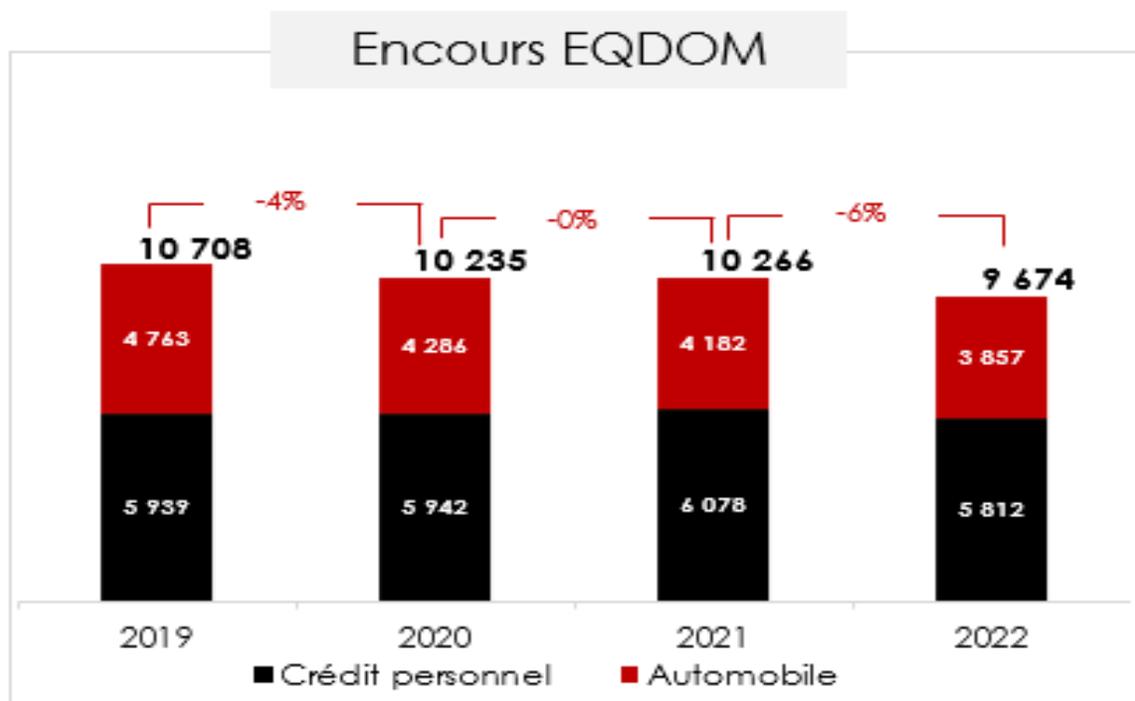
- Le marché APSF (hors Eqdom) affiche une croissance moy de +4% sous l'effet conjugué du crédit personnel en hausse de +2% du crédit automobile en évolution positive de +6%.
- Le mix produit du marché est stable et est en faveur de l'automobile qui représente 62% en 2022, vs 45% pour Eqdom.



- Les encours 2022 du marché APSF s'établissent en hausse de +10% tirés par l'évolution constatée sur le marché du crédit automobile dont les encours s'améliorent de +11%.
- Le mix encours crédits du marché, hors Eqdom, est stable et est en faveur de l'automobile qui représente 61% de l'encours total tandis qu'il ne représente que 40% chez Eqdom.



- Eqdom affiche une évolution négative moy de -19% en lien avec l'effet conjugué de la baisse de la production sur le crédit personnel de -13% et sur le crédit automobile de -26%.



- Les encours Eqdom affichent une baisse moy de -6% sous l'effet conjugué d'un encours crédit personnel et automobile en baisse de respectivement -4% et -8%.



Focus Risques

Un CNR cumulé en évolution positive yoy grâce aux décisions prises sur la production, au renforcement du dispositif de recouvrement et à la reprise de la vente des véhicules saisis

- **Normalisation progressive du CNR tout au long de l'année 2022** en lien avec un renforcement du dispositif de recouvrement depuis le T2 2022, une baisse des nouvelles entrées en défaut, à la reprise de ventes des véhicules saisis depuis début 2022 et à la stratégie prise à partir du T2 de présenter en prélèvements bancaires les impayés des dossiers en prélèvement à la source.

Un set up recouvrement plus solide et une amélioration pérenne des performances

- **Résilience du recouvrement sur le S1-2022 dans un contexte contraint, suivie d'une amélioration des performances sur le S2-2022**
 - Situation sanitaire tendue sur décembre 2021 - Février 2022 en parallèle à une fermeture des frontières (période de forte affluence touristique).
 - Un secteur hôtelier fortement sinistré avec des perspectives de reprise des paiements.
 - Hausse du portefeuille global de +17% vs accompagnée d'une amélioration de la performance globale dès le T2-2022 vs 2021.

- **La mise en place de plusieurs leviers à partir du T2-2022 a contribué à améliorer la performance du recouvrement :**
 - Reprise des affectations Avocats pour l'automobile ayant un impact sur les volumes des jugements obtenus, les restitutions de véhicules et les produits de vente.
 - Renforcement des ressources dédiées au recouvrement amiable et contentieux avec un accompagnement en formation dédiée.
 - Adaptation et amélioration constante de la stratégie et des processus recouvrement.



Résultats Financiers



Principaux indicateurs Financiers

➤ Résultats sociaux à fin décembre 2022

- Le PNB s'établit à 582 MMAD vs 571 MMAD en 2021.
- Le CNR cumulé s'établit à 130 MMAD vs 185 MMAD en 2021.
- Le RAI s'établit à 156 MMAD vs 96 MMAD en 2021.
- Le RN s'établit à 91 MMAD vs 35 MMAD en 2021.

➤ Résultats Consolidés à fin décembre 2022

- Le PNB s'établit à 590 MMAD vs 581 MMAD en 2021.
- Le RAI s'établit à 163 MMAD vs 104 MMAD en 2021.
- Le RN du groupe s'établit à 88 MMAD vs 33 MMAD en 2021.



ANNEXES

ANNEXE I : Filiale d'EQDOM

Dénomination sociale	Activité	Siège social	Capital (en KMAD)	Nombre d'action détenues	% du capital	Nombre de droits de vote
SOCIETE LOSTE & Compagnie ASSURANCES	Cabinet de courtage d'assurance	127, Bd Zerktouni 7 ^{ème} étage, 20100 Casablanca	300	2 910	97,00%	2 910

La société LOSTE est chargée de la gestion des contrats d'assurance DIT ⁽¹⁾ ou VIT⁽²⁾ contractés par les clients d'EQDOM lors de la mise en place des dossiers de crédit. Elle perçoit une commission des sociétés d'assurances (La Marocaine Vie et SANAD).

La contribution de LOSTE aux produits d'exploitation bancaire d'EQDOM au titre de l'exercice 2022 s'élève à 22 millions de dirhams et qui représente les dividendes reçus en 2022 au titre de l'exercice 2021.

ANNEXE II : GESTION DES RISQUES

Eqdom dispose d'un dispositif de gestion des facteurs de risques qu'elle encourt du fait de son activité. Les principaux facteurs de risques sont le risque client, le risque de taux, le risque d'exploitation et le risque de fraude :

I- Risque de Crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte encouru par EQDOM en cas de défaillance d'un emprunteur dans une opération de crédit.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique d'EQDOM qui vise à accompagner le financement du consommateur et à construire des relations durables et de confiance avec ses clients. L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser EQDOM à savoir :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédéfinis dans le cadre du budget annuel et du plan financier ;
- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), au travers de politiques de tarification différenciées selon le degré de risque de chaque segment.

¹ Décès et Invalidité Totale

² Vol, Incendie et Tierce

Les axes de l'appétit aux Risques d'EQDOM sont :

- La revue des modèles de scores Automobile et prêt personnel en prélèvement bancaire en 2021 et 2022 et la mise en place d'un monitoring régulier de ces scores.
- Fixation de seuils et de limites sur l'évolution de la charge nette du risque, de certains indicateurs de risque et sur les cibles de risque par segment de client.
- Un recouvrement amiable dynamique et une gestion plus efficace du contentieux (assainissement du stock contentieux ; activation des saisies conservatoires).
- Renforcement du monitoring des risques et du recouvrement (gestion des moratoires et le suivi de leur sortie ; revue des processus de recouvrement et de l'organisation des moyens).

II- Risque de taux et de liquidité

A l'instar de tous les établissements financiers, la société EQDOM est exposée au risque de taux d'intérêt. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement.

Dans ce contexte, La Société EQDOM a mis en place des outils pour assurer l'équilibre financier du bilan. Il s'agit de gérer les risques dits structurels, notamment les risques de liquidité et de taux d'intérêt afin de limiter et prévenir les impacts en cas de hausse des taux ou d'assèchement de la liquidité sur le marché par exemple. Pour ses besoins de financement, Eqdom a recourt à des BSF et à l'interbancaire (spot ou CMT) et également dispose des dépôts de garantie générés par son activité LOA.

La société adopte les principes de prudence du groupe. Il s'agit notamment de :

- La négociation des prêts et emprunts à taux fixe ;
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité, en tenant en compte des remboursements anticipés.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration des reportings mensuels et trimestriels destinés au groupe, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- La fixation de seuils et limites internes en matière de risque global de taux « sensibilité VAN » et de liquidité « Gap de liquidité ». Le respect de ces seuils sont suivis par Eqdom et le groupe lors d'un comité ALM auquel participe le Groupe et la maison mère SG Maroc.
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF essentiellement).

III- Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des événements internes ou externes, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence mais à risque de perte élevé. Ils sont inhérents à tous les produits, activités, procédures et synthèses d'EQDOM.

Tout en s'appuyant sur les expertises existantes, EQDOM a mis en œuvre un dispositif qui implique que le risque opérationnel soit considéré comme une catégorie de risque à part entière et fasse l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, d'un suivi et d'un contrôle normalisés, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.

➤ **Risque de conduite inappropriée ('misconduct')**

Le risque de conduite résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements d'Eqdom, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec notre code de conduite, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation d'Eqdom. Nos parties prenantes incluent notamment nos clients, nos employés, les actionnaires, nos fournisseurs et l'environnement.

Eqdom vise les plus hauts standards de qualité de service, de comportements des collaborateurs ; elle n'a pas d'appétit pour le risque de conduite inappropriée.

Eqdom a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

1. Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle ;
2. Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein d'Eqdom : les Valeurs, le Code de conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendues des collaborateurs ;

Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes de comportement.

➤ **Risque de réputation**

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Eqdom :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation d'Eqdom en lien avec ces sujets font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique
- Soumet tout projet de nouveau produit ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés,

évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation d'Eqdom fait l'objet d'une analyse spécifique.

- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

➔ **Autres risques opérationnels**

Au-delà des risques cités ci-dessus, Eqdom encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux etc.

Eqdom se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles.
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne.
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- L'identification et l'évaluation des risques à travers un exercice d'autoévaluation des risques et des contrôles à fréquence annuelle.

La prévention des risques spécifiques : la lutte contre la fraude par la diffusion de procédures, des actions de formation et de sensibilisation afin de promouvoir une culture de lutte contre la fraude. La mise en place d'un comité dédié à la fraude afin d'identifier toute action nécessaire à contrecarrer les tentatives des fraudeurs.

L'élaboration d'un plan d'action détaillé et étoffé de manière continue a été mis en œuvre et a permis de renforcer le dispositif anti-fraude .Le suivi d'indicateurs tels le taux de fraude évitée par rapport aux subies a démontré l'efficacité du dispositif anti-fraude déployé.

ANNEXE III : UN DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ROBUSTE, RENFORCE PAR UN PROGRAMME DE TRANSFORMATION DU CONTRÔLE PERMANENT

A/ Dispositif de contrôle interne

L'exercice du contrôle interne s'inscrit dans le cadre d'une approche globale, visant à sécuriser les activités et par là, à assurer un socle solide pour un développement sain et pérenne du groupe.

C'est pourquoi Eqdom s'est dotée d'un dispositif de contrôle interne structuré en charge d'assurer et d'animer les contrôles essentiels et nécessaires au bon fonctionnement de son activité.

La gouvernance du contrôle interne est partagée entre le conseil d'administration et les dirigeants effectifs. La Direction générale définit et présente au Conseil d'administration les dispositifs et les processus de contrôle adaptés à la stratégie de risque approuvée par celui-ci, il en supervise la mise en œuvre et l'efficacité.

GOVERNANCE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

1.

Respectant les principes généraux du gouvernement d'entreprise, le système de gouvernance d'Eqdom se compose d'une Direction générale qui assure ses fonctions de gestion sous le contrôle permanent du Conseil d'administration.

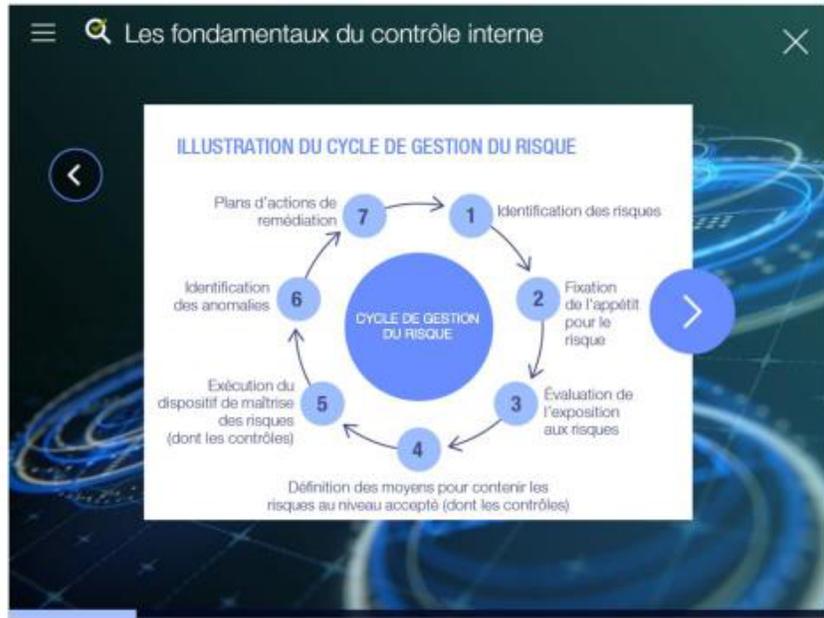
Le conseil d'administration a pour mission principale de s'assurer que la marche de la société s'exerce conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun. Dans le cadre de sa mission, le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux des comités spécialisés dont les conclusions ou recommandations peuvent donner lieu à délibération.

Outre les instances de gouvernance, le dispositif de contrôle interne est articulé autour d'un dispositif de contrôle permanent et d'un dispositif de contrôle périodique, distincts et indépendants tout en étant complémentaires et coordonnés. Il s'appuie aussi sur des référentiels, des méthodologies et des outils adaptés, permettant de couvrir, de suivre et de superviser les zones de risques identifiées.

Afin d'assurer un niveau de maîtrise des risques efficient, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur les piliers suivants :

- Un personnel formé et sensibilisé, à chaque échelon, à la nécessité d'assurer la sécurité des opérations au quotidien ;
- Une culture d'entreprise valorisant une saine maîtrise des risques et l'exigence de contrôle ;
- Une séparation des fonctions et des tâches, qui s'applique entre activités de front et de backoffice, entre origination des opérations, comptabilisation et règlement, etc. ;
- L'existence d'une documentation normative (directives, instructions, manuels de procédures, etc.) adaptée à la nature des activités et prenant en compte tous les types de risques. Cette documentation est diffusée, accessible aux opérateurs et archivée ;
- Des dispositifs de contrôle intégrés au traitement des opérations de façon automatique ou manuelle et aux actes de gestion au quotidien, ainsi que des contrôles à posteriori ;
- Un outil de contrôle permanent dédié (GPS) permettant l'homogénéité des remontées de Supervision Managériale (SM) et le respect du délai de déclaration des contrôles à travers une date limite d'exécution à respecter et ce, pour l'ensemble des déclarants, la gestion de la validation des rapports SM par les managers (workflow), le partage des résultats des contrôles et le suivi de la régularisation des anomalies déclarées par les opérationnels dans le cadre de leurs remontées ;
- Un dispositif de contrôle permanent (niveau 1 et 2) et de contrôle périodique fonctionnant de façon complémentaire pour assurer la robustesse des niveaux de contrôles.

La mobilisation de l'ensemble des intervenants permet de prendre en charge le cycle de gestion des risques, comprenant les étapes d'identification, d'évaluation des risques, de remontée d'éventuelles anomalies avec mise en place de plan d'actions correctifs.



Sur le plan organisationnel et outre l'intervention au quotidien de tous les opérationnels dans la surveillance de leurs risques, des équipes dédiées sont affectées aux trois « lignes de défense » pour assurer la mise en place, l'animation et le pilotage de l'ensemble de ce dispositif.

Contrôle permanent		Contrôle Périodique
1 ^{ère} ligne de défense	2 ^{ème} ligne de défense	3 ^{ème} ligne de défense Fonction de Contrôle périodique indépendant
<p>La 1^{ère} ligne de défense est en charge de la gestion quotidienne des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Les métiers, en tant que première ligne de défense, prennent des risques et sont directement responsables de leur gestion opérationnelle. À cette fin, les métiers doivent disposer de processus et de contrôles appropriés visant à s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, surveillés, et gérés dans les limites de l'appétit pour le risque de la banque, et que les activités liées aux métiers sont conformes aux exigences externes et internes. → La Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnel a pour fonction de coordonner le contrôle permanent de niveau 1. Elle est à ce titre en charge de la mise en œuvre, de la coordination, du challenge et de l'animation du dispositif de contrôle de niveau 1. 	<p>La deuxième ligne de défense, composée des trois fonctions Risque, Conformité et Finance, veille à ce que tous les risques soient identifiés, évalués, analysés, mesurés, surveillés, gérés et correctement remontés par les lignes métiers concernées, en formant une vue d'ensemble sur tous les risques. A ce titre, ces 3 fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Définissent les normes, standards et procédures liés au dispositif de maîtrise du risque, et fournissent des indicateurs clés et une analyse pour le suivi global des risques. → Évaluent le profil de risque de la banque, ainsi que l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques des BU/SU. → Challenge et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les métiers afin de s'assurer que les processus et les contrôles mis en place par la première ligne de défense sont bien conçus et efficaces. <p>La SU CN2 réalise les contrôles permanents de second niveau, afin de vérifier l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrôle périodique (inspection/ audit) constitue la troisième ligne de défense. Il est strictement indépendant des métiers et du contrôle permanent. • En tant que troisième ligne de défense, le contrôle périodique aide la banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôles et de gouvernance d'entreprise. Il évalue la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. • La fonction de contrôle périodique est également en charge de la revue indépendante des deux premières lignes de défense.

B/ Programme de transformation du contrôle permanent

EQDOM a déployé le programme de transformation PCT (Permanent Control Transformation), à compter de 2019. Pour mémoire, ce programme implémenté à l'échelle du groupe société générale a été initié suite aux recommandations du régulateur du groupe : la banque centrale européenne.

Ce programme a pour objectif de renforcer la culture du risque et du contrôle pour que EQDOM soit plus robuste, plus efficiente dans son développement.

Le programme PCT priorise l'amélioration continue adaptée au contexte du risque opérationnel, et privilégiant :

- Un dispositif de contrôle moderne et efficace :
 - ✓ Un contrôle de 1er niveau ayant pour mission l'exécution des contrôles adaptés aux risques induits par les activités : contrôle Lafayette, contrôle COVID, que EQDOM a exécuté en intégralité et a déployé dans l'outil dédié les besoins de contrôles adéquats tout en réalisant les objectifs de déploiement escomptés conformément aux recommandations du groupe.
 - ✓ La création d'une entité Ad hoc dédiée au CN2 avec le respect du principe d'indépendance dans la nouvelle organisation (CN1 & CN2) qui a permis la revue des contrôles de plusieurs entités en 2021.
- Une organisation flexible et adaptée : le modèle d'organisation en trois lignes de défense, recommandé par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le Comité de Bâle, ainsi que les autorités de supervision bancaires (BCE, ACPR) pour l'attribution de responsabilités de contrôle et de gestion des risques au sein d'un établissement financier, est désormais appliqué et décliné.
- Mise en place d'un corpus unique des activités et processus, une taxonomie de risques qui a été élargie et une bibliothèque de contrôles, valables pour l'ensemble du Groupe. Il s'agit d'une approche par processus afin d'identifier l'activité, le risque induit par cette dernière et le dispositif d'atténuation du risque adéquat à mettre en œuvre face au risque pour mieux le maîtriser.
- Des Reportings pertinents et opportuns : PCT a mis en place un tableau de bord portant sur l'ensemble du Groupe et qui est présenté trimestriellement au Comité de Coordination du Contrôle Interne du Groupe (CCCIG). En outre, le CCCIG revoie annuellement le contrôle permanent de chaque BU/SU sur la base des tableaux de bord produits par chacune à la maille de son périmètre. A noter qu'Eqdom ne dispose pas d'une déclinaison de ce comité au niveau local du fait qu'elle a déjà en place un comité RO ainsi qu'un Comité Fraudes à fréquence trimestrielle et un Comité d'audit et Risque à fréquence semestrielle.
- Le déploiement d'un dispositif d'amélioration continue en 2021 : la réalisation de l'exercice d'autoévaluation selon une nouvelle méthodologie et dans un nouvel outil dédié sur les activités d'Eqdom à fréquence annuelle avec pour objectif l'évaluation progressive de l'ensemble des activités d'Eqdom .
- La prise en compte par Eqdom du risque inhérent à la gestion du volet externalisation des prestations tenant compte des exigences Groupe (BCE, ACPR) et locales (BAM) en mettant en œuvre les fondamentaux pour la gestion des PSE et en priorisant la généralisation de l'outil

dédié(RAMOS) pour le suivi de l'ensemble des prestations externalisées .De ce fait la remédiation des PSE a été effectuée et achevée à fin septembre 2021 en recensant l'exhaustivité des PSE et en qualifiant les PSE essentielles et en renseignant l'ensemble des informations requises dans l'outil dédié afin de sécuriser le périmètre des prestations externalisées .Le suivi et la régularisation des KPI nécessaires à la gestion des prestations de services externalisées a également contribué à l'élaboration du dispositif PSE cible escompté .

- Principaux objectifs et enjeux définis par le programme PCT :



ANNEXE IV : PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



L'essentiel, c'est vous.

PROJET DES RESOLUTIONS **A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs en fonction et décharge aux Commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022, s'élevant à **91 325 510,58** Dirhams, comme suit :

• Bénéfice net de l'exercice auquel s'ajoute	91 325 510,58
• Le report à nouveau disponible	406 100 674,25

• Total à affecter comme suit	497 426 184,83
• Dividendes par action 55 DHS, soit	91 863 750,00

• Reliquat à reporter à nouveau	405 562 434,83

Le dividende par action de l'exercice 2022 est fixé à 55 Dirhams et sera mis en paiement à partir du 30 juin 2023 auprès de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme globale d'UN MILLION CENT MILLE DHS (1.100.000 DHS) à répartir entre les administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions de l'article 56 de la Loi 17/95, telle que modifiée et complétée, déclare approuver lesdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats de sept administrateurs désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2017 dont les noms suivent sont arrivés à expiration et leur donne quitus entier et définitif pour toute la durée de leur mandat :

- Monsieur Mohammed TAHRI, Administrateur.
- Monsieur Abdelaziz TAZI, Administrateur.
- Monsieur Gérard TOUATI, Administrateur.
- Société Générale Marocaine de Banques, Administrateur, dont le représentant permanent est Monsieur Ahmed EL YACOUBI.
- Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, Administrateur, dont le représentant permanent est Monsieur Khalid CHEDDADI.
- Société Centrale de Réassurance, Administrateur, dont le représentant permanent est Monsieur Youssef FASSI FIHRI.
- Monsieur Said RKAIBI, Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une nouvelle période de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2027, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2026, les mandats de cinq Administrateurs ci-dessous :

- Monsieur Mohammed TAHRI, Administrateur.
- Monsieur Abdelaziz TAZI, Administrateur.
- Société Générale Marocaine de Banques, Administrateur, dont le représentant permanent est Monsieur Ahmed EL YACOUBI.
- Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, Administrateur, dont le représentant permanent est Monsieur Khalid CHEDDADI.
- Société Centrale de Réassurance, Administrateur, dont le représentant permanent est Monsieur Youssef FASSI FIHRI.

Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Gérard TOUATI et de Monsieur Said RKAIBI ne sont pas renouvelés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'Administrateurs, pour une période de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2027, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2026, les trois personnes dont les noms suivent ci-dessous :

- Madame Magali BALLAREL, Administratrice.
- Monsieur Mehdi BENBACHIR, Administrateur.
- Monsieur Olivier DELAPORTE, Administrateur.

HUITIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale prend acte que la nouvelle composition du Conseil d'Administration se présente à ce jour comme suit :

- Monsieur Mohammed TAHRI, Administrateur, Président.
- Monsieur Abdelaziz TAZI, Administrateur.
- Société Générale Marocaine de Banques, Administrateur, dont le représentant permanent est Monsieur Ahmed EL YACOUBI.

- Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, Administrateur, dont le représentant permanent est Monsieur Khalid CHEDDADI.
- Société Centrale de Réassurance, Administrateur, dont le représentant permanent est Monsieur Youssef FASSI FIHRI.
- Madame Amina FIGUIGUI, Administratrice Indépendante.
- Madame Michèle THILL, Administratrice.
- Madame Magali BALLAREL, Administratrice.
- Monsieur Mehdi BENBACHIR, Administrateur.
- Monsieur Olivier DELAPORTE, Administrateur.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate que les mandats des Commissaires aux comptes cités ci-après, désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2020, sont arrivés à expiration et leur donne quitus entier et définitif pour toute la durée de leur mandat :

- Cabinet FIDAROC GRANT THORNTON, SARL, représenté par Monsieur Faïçal MEKOUAR.
- Cabinet MAZARS AUDIT et CONSEIL, SARL, représenté par Monsieur Abdou Souleye DIOP.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide :

1. De renouveler, pour une nouvelle période de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2026, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2025, le mandat de Commissaire aux comptes exercé par :

- FIDAROC GRANT THORNTON, SARL, représenté par Monsieur Faïçal MEKOUAR.

2. De nommer, pour une période de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2026, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2025, un nouveau Commissaire aux comptes :

Cabinet BDO Maroc, SARL, représenté par Monsieur Abderrahim GRINE.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt, d'enregistrement et de publicité qui seront nécessaires.

N/B : Les états de synthèse sociaux et consolidés ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes correspondant ont été publiés dans Finances News Hebdo N°1101 du 23 mars 2023.



**COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET CONSOLIDES
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN ACTIF
En milliers de DH

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	68	87
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	106 698	118 033
- A vue	106 698	118 033
- A terme		
3. Créances sur la clientèle	5 629 627	6 117 378
- Crédits de trésorerie et à la consommation	5 242 911	5 685 604
- Crédits à l'équipement		
- Crédits Immobiliers		
- Autres crédits	386 716	431 774
4. Créances acquises par affacturage		
5. Titres de transaction et de placement		
- Bons de Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
- Titres de propriété		
6. Autres actifs	862 256	924 291
7. Titres d'investissement		
- Bons du Trésor et valeurs assimilées		
- Autres titres de créance		
8. Titres de participation et emplois assimilés	2 207	2 207
9. Créances subordonnées		
10. Immob. données en crédit-bail et en location	2 132 385	2 235 625
11. Immobilisations incorporelles	56 436	50 774
12. Immobilisations corporelles	44 554	48 931
Total de l'Actif	8 834 231	9 497 326

BILAN PASSIF
En milliers de DH

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	66 545	76 087
2. Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	1 160 366	273 674
- A vue	216 565	132 742
- A terme	943 801	140 932
3. Dépôts de la clientèle	1 373 694	1 637 007
- Comptes à vue créditeurs		
- Comptes d'épargne		
- Dépôts à terme		
- Autres comptes créditeurs	1 373 694	1 637 007
4. Titres de créance émis	4 150 722	5 560 276
- Titres de créance négociables émis	4 150 722	5 560 276
- Emprunts obligataires émis		
- Autres titres de créance émis		
5. Autres passifs	499 342	398 321
6. Provisions pour risques et charges	113 540	106 455
7. Provisions réglementées		
8. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9. Dettes subordonnées		
10. Ecart de réévaluation		
11. Réserves et primes liées au capital	805 570	805 570
12. Capital	167 025	167 025
13. Actionnaires. Capital non versé (-)		
14. Report à nouveau (+/-)	406 101	437 847
15. Résultat nets en instance d'affectation (+/-)		0
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	91 326	35 064
Total du Passif	8 834 231	9 497 326

ETAT B8 : IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBIL. DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 717 956	1 733 817	2 163 998	4 287 775	1 184 364	1 967 190	56 129	30 761	188 200	2 132 385
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	4 359 192	1 359 689	1 805 234	3 913 647	1 184 364	1 967 190	0	0	0	1 946 457
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	94 459	82 818	94 459	82 818	0	0	0	0	0	82 818
CREANCES EN SOUFFRANCE	264 305	291 310	264 305	291 310	0	0	56 129	30 761	188 200	103 110
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
Total	4 717 956	1 733 817	2 163 998	4 287 775	1 184 364	1 967 190	56 129	30 761	188 200	2 132 385

HORS BILAN

		En milliers de DH	
Code ligne	HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2021
H010	ENGAGEMENTS DONNES	22 472	49 872
H011	Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
H012	Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	22 472	49 872
H015	Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
H016	Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
H017	Titres achetés à réméré		
H018	Autres titres à livrer		
H020	ENGAGEMENTS RECUS	652 387	2 655 618
H021	Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	652 387	2 655 618
H025	Engagements de garantie reçus des établissements de crédit et assimilés	0	0
H026	Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
H027	Titres vendus à réméré		
H028	Autres titres à recevoir		
H830	VALEURS ET SUBETES RECUES EN GARANTIE	51 210	53 463
H834	Hypothèques	51 210	53 463

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

		En milliers de DH	
		31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		1 913 032	2 057 975
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit			15
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	523 825		536 260
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0		0
Produits sur titres de propriété	22 238		24 697
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 290 325		1 416 370
Commissions sur prestations de service	67 030		77 399
Autres produits bancaires	9 613		3 234
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		1 331 472	1 487 006
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	12 611		12 449
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	0		0
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	132 085		140 642
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 184 364		1 332 623
Autres charges bancaires	2 413		1 293
PRODUIT NET BANCAIRE		581 559	570 969
Produits d'exploitation non bancaire	354		344
Charges d'exploitation non bancaire	0		0
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		279 025	246 571
Charges de personnel	87 194		89 550
Impôts et taxes	2 277		2 468
Charges externes	170 916		140 784
Autres charges générales d'exploitation	4 042		2 841
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	14 596		10 927
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		302 889	324 743
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		456 770	427 187
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	284 676		335 895
Pertes sur créances irrécouvrables	104 330		23 914
Dotations aux provisions pour risques et charges	67 765		67 378
Autres dotations aux provisions	0		0
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		319 906	203 528
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	245 574		158 710
Récupérations sur créances amorties	13 652		16 241
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations incorp. & corporelles	0		0
Reprises de provisions pour risques et charges	60 680		28 577
Autres reprises de provisions	0		0
RESULTAT COURANT		166 025	101 084
Produits non courants	65		0
Charges non courantes	10 190		5 417
RESULTAT AVANT IMPOTS		155 901	95 667
Impôts sur les résultats	64 575		60 604
Contribution pour l'appui à la cohésion sociale	0		0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		91 326	35 064
TOTAL DES PRODUITS		2 233 358	2 261 848
TOTAL DES CHARGES		2 142 032	2 226 784
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		91 326	35 064

ETAT DES SOLDES DE GESTION

		En milliers de DH	
I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS		31/12/2022	31/12/2021
1. (+) Intérêts et produits assimilés		523 825	536 275
2. (-) Intérêts et charges assimilés		144 696	153 091
MARGE D'INTERET		379 130	383 185
3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		1 290 325	1 416 370
4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		1 184 364	1 332 623
Résultat des opérations de crédit-bail et de location		105 961	83 747
5. (+) Commissions perçues		67 030	77 399
6. (-) Commissions servies			
Marge sur commissions		67 030	77 399
7. (+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction			
8. (+/-) Résultat des opérations sur titres de placement			
9. (+/-) Résultat des opérations de change			
10. (+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché			
11. (+) Divers autres produits bancaires		31 852	27 931
12. (-) Diverses autres charges bancaires		2 413	1 293
PRODUIT NET BANCAIRE		581 559	570 969
13. (+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières			
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire		354	344
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire		0	0
16. (-) Charges générales d'exploitation		279 025	246 571
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		302 889	324 743
17. (+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		-129 779	-184 857
18. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions		-7 085	-38 801
RESULTAT COURANT		166 025	101 084
RESULTAT NON COURANT		-10 125	-5 417
19. (-) Impôts sur les résultats		64 575	60 604
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		91 326	35 064

ETAT DES SOLDES DE GESTION (SUITE)

		En milliers de DH	
II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		31/12/2022	31/12/2021
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE		91 326	35 064
20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles		14 596	10 927
21. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières			
22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux		67 765	67 378
23. (+) Dotations aux provisions réglementées		0	0
24. (+) Dotations non courantes			
25. (-) Reprises de provisions		60 680	28 577
26. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		0	12
27. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
28. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières			
29. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières			
30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues			
(+/-) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		113 006	84 779
31. (-) Bénéfices distribués		66 810	108 566
(+/-) AUTOFINANCEMENT		46 196	-23 787



TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2022

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1 890 794	2 033 278
(+) Récupérations sur créances amorties	13 652	16 241
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	354	344
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	147 108	154 383
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0
(-) Charges générales d'exploitation versées	264 429	235 644
(-) Impôts sur les résultats versés	85 084	11 790
I Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 408 179	1 648 046
Variation de :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 335	25 054
(+) Créances sur la clientèle	487 751	-367 903
(+) Titres de transaction et de placement	0	0
(+) Autres actifs	62 035	287 429
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	103 240	267 219
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	886 692	-446 298
(+) Dépôts de la clientèle	-263 313	-377 585
(+) Titres de créance émis	-1 409 554	594 643
(+) Autres passifs	-1 216 389	-1 569 678
II Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 338 203	-1 587 119
III FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	69 976	60 927
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
(-) Acquisition d'immobilisations financières	0	0
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	15 881	53 409
(+) Intérêts perçus		
(+) Dividendes perçus	22 238	24 697
IV FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	6 358	-28 712
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+) Emission de dettes subordonnées		
(+) Emission d'actions		
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
(-) Intérêts versés		
(-) Dividendes versés	66 810	108 566
V FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-66 810	-108 566
VI VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	9 523	-76 351
VII TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-76 000	350
VIII TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (VI+VII)	-66 477	-76 000

ETAT B17 : CAPITAUX PROPRES DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

En milliers de DH

CAPITAUX PROPRES	Encours au début de l'exercice	Affectation du résultat	Autres variations	Encours à la fin de l'exercice
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	805 570	0	0	805 570
Réserve légale	16 703	0		16 703
Autres réserves	705 542	0		705 542
Primes d'émission, de fusion et d'apport	83 325	0		83 325
CAPITAL	167 025	0	0	167 025
Capital appelé	167 025	0		167 025
Capital non appelé				
Cartificats d'investissement				
Fonds de dotations				
ACTIONNAIRE, CAPITAL NON VERSE				
REPORT A NOUVEAU (+/-)	437 847	35 064	-66 810	406 101
RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTION	35 064	-66 810	31 746	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			91 326	91 326
Total	1 445 506	-31 746	56 262	1 470 022

ETAT B10 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

DETTES	ETS DE CREDIT ET ASSIMILES AU MAROC			Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements de crédit au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	66 545	216 130			282 675	208 697
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE		940 000			940 000	140 000
- au jour le jour						
- à terme		940 000			940 000	140 000
EMPRUNTS FINANCIERS		0			0	0
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER		4 236			4 236	1 064
TOTAL	66 545	1 160 366			1 226 911	349 761

ETAT B9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de DH

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrails au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					amort. et prov. au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amort. sur immob. sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	164 559	14 195	0	178 754	113 786	8 533	0	122 319	56 435,55
- Fonds de commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Immobilisations en recherche et développement	148 669	1 688	0	150 357	113 584	8 483	0	122 067	28 290
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	15 890	12 507	0	28 397	201	50	0	252	28 146
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	208 455	1 685	0	210 140	159 524	6 062	0	165 586	44 554
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	164 159	1 415	0	165 574	119 572	4 566	0	124 138	41 437
. Terrain d'exploitation	21 162	0	0	21 162	0	0	0	0	21 162
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	75 838	0	0	75 838	58 358	3 034	0	61 391	14 446
. Immeubles d'exploitation. Agencements	67 160	1 415	0	68 575	61 215	1 532	0	62 747	5 829
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	41 576	265	0	41 841	37 608	1 454	0	39 061	2 779
. Mobilier de bureau d'exploitation	18 201	43	0	18 244	16 536	421	0	16 958	1 287
. Matériel de bureau d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Matériel Informatique	23 326	222	0	23 548	21 023	1 032	0	22 055	1 493
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	48	0	0	48	48	0	0	48	0
. Autres matériels d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPL. EN COURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- IMMOBIL. CORPORELLES HORS EXPLOITATION	2 720	6	0	2 725	2 344	43	0	2 387	339
. Terrains hors exploitation	300	0	0	300	0	0	0	0	300
. Immeubles hors exploitation	1 200	6	0	1 206	1 200	0	0	1 200	6
. Mobilier et matériel hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 220	0	0	1 220	1 144	43	0	1 187	33
TOTAL	373 014	15 881	0	388 895	273 309	14 596	0	287 905	100 990

ETAT B1 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

CREANCES	ETS DE CREDIT ET ASSIMILES AU MAROC			Etablissements de Crédit à l'étranger	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements de crédit au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	68	106 698			106 767	118 120
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS DE TRESORERIE	0	0			0	0
- au jour le jour						
- à vue						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	68	106 698			106 767	118 120

ETAT B2 : GREANGES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

CREANCES	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE			TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
		ENTREPRISES FINANCIERES	ENTREPRISES NON FINANCIERES	AUTRES CLIENTELES		
CREDITS DE TRESORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				5 242 911	5 242 911	5 685 604
CREDIT A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERES						
AUTRES CREDIT						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE				386 716	386 716	431 774
- Créances pré-douteuses				129 459	129 459	166 176
- Créances douteuses				42 142	42 142	42 270
- Créances compromises				215 115	215 115	223 328
TOTAL	0,00	0,00	0,00	5 629 627	5 629 627	6 117 378

ETAT B6 : TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

En milliers de DH

Dénomination de la Société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.R.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIEES									
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES									
STE LOSTE	Assurance	300	97%	2 207	2 207	31/12/2022	20 435	19 824	22 238
TOTAL				2 207	2 207			19 824	22 238

ETAT B14 : PROVISIONS AU 31/12/2022

En milliers de DH

Nature	Montant au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions devenues disponibles	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIE	1 221 741	284 676	245 574	0	1 260 842
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	1 058 909	228 547	214 813		1 072 643
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés					
Immobilisations en crédit-bail et en location	162 832	56 129	30 761	0	188 199
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	106 455	67 765	60 680	0	113 540
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	106 455	67 765	60 680		113 540
Provisions réglementées	0	0	0		0
Total	1 328 196	352 441	306 254	0	1 374 382

ETAT B11 : DEPOTS DE LA CLIENTELE*En milliers de DH*

DEPOTS	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE			TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
		ENTREPRISE FINANCIERES	ENTREPRISE NON FINANCIERES	AUTRES CLIENTELE		
COMPTES A VUE CREDITEURS						
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME						
AUTRES COMPTES CREDITEURS		0		1 373 694	1 373 694	1 637 007
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL	0	0	0	1 373 694	1 373 694	1 637 007

ETAT B25 : MARGE D'INTERET*En milliers de DH*

	31/12/2022	31/12/2021
INTERETS PERCUS	523 825	536 275
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	0	15
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	523 825	536 260
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
INTERETS SERVIS	144 696	153 091
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	12 611	12 449
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	0	0
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	132 085	140 642
MARGE D'INTERETS	379 130	383 185

ETAT B26 : PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE*En milliers de DH*

CATEGORIE DE TITRES	31/12/2022	31/12/2021
TITRES DE PLACEMENT		
TITRES DE PARTICIPATION		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
EMPLOIS ASSIMILES	22 238	24 697
TOTAL	22 238	24 697

ETAT B18 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	22 472	49 872
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ETABLISSEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES		
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouverture de crédit confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	22 472	49 872
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouverture de crédit confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés	22 472	49 872
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ETABLISSEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES		
- Crédits documentaires export confirmés		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouverture de crédit confirmés		
- Autres cautions, avals et garanties donnés		
- Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTELE		
- Garanties de crédit données		
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
- Autres cautions et garanties données		
- Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	703 597	2 709 081
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS D'ETABLISSEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES	652 387	2 655 618
- Ouverture de crédit confirmés	652 387	2 655 618
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Autres engagements de financement reçus		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS D'ETABLISSEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES	51 210	53 463
- Garanties de crédit	51 210	53 463
- Autres garanties reçus LMV	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS de L'ETAT ET D'ORGANISMES DE GARANTIE DIVERS	0	0
- Garanties de crédit		
- Autres garanties reçus		
TOTAL	726 069	2 758 953

ETAT B22 : VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE AU 31/12/2022

En milliers de DH

Nature	D<1 mois	1mois<D< 3 mois	3mois<D< 1 an	1an<D< 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIE						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	106 698					106 698
Créances sur la clientèle	785 835	6 153	98 465	3 015 820	2 747 190	6 653 463
Titres de créance						
Créances subordonnées						
Crédit-bail et assimilé	104 098	170 746	730 567	2 917 011	98 980	4 021 402
Autres actifs						
TOTAL	996 631	176 899	829 032	5 932 831	2 846 170	10 781 563
PASSIE						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	216 130	70 000	50 000	820 000	0	1 156 130
Dettes envers la clientèle	47 680	75 430	273 724	976 860		1 373 694
Titres de créance émis	105 000	375 000	1 256 700	2 363 000	0	4 099 700
Emprunts subordonnés						
TOTAL	368 810	520 430	1 580 424	4 159 860	0	6 629 524

ETAT B5 : DETAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS NETTES D'AMORTISSEMENTS	0	0
SOMMES DUES PAR L'ETAT	76 050	53 240
SOMMES DUES PAR LE PERSONNEL	273	261
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	359	299
FOURNISSEURS DEBITEURS : AVANCES ET ACOMPTES	574	884
CONCESSIONNAIRES : RISTOURNES ACCORDEES	12 654	12 323
AUTRES DEBITEURS	3 798	737
DIVERSES PRESTATIONS	0	0
STOCK DE FOURNITURES DE BUREAU ET IMPRIMES	168	95
CORRELATION LOA	656 761	841 366
CHARGES A REPARTIR	4 654	6 871
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 851	7 194
PRODUITS A RECEVOIR	1 276	1 021
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	99 837	0
TOTAL	862 256	924 291

ETAT A2 : ETAT DES DEROGATIONS

En milliers de DH

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NEANT	
II - DEROGATIONS AUX METHODES D'EVALUATION	NEANT	
III - DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE	NEANT	

ETAT A3 : ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

En milliers de DH

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE DE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION	NEANT	<u>INCIDENCE</u>

ETAT B27 : COMMISSIONS

En milliers de DH

COMMISSIONS	31/12/2022	31/12/2021
COMMISSIONS PERCUES :	67 030	77 399
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	67 030	77 399
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service		
COMMISSIONS VERSEES :	0	0
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	0	0
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service		
MARGE SUR COMMISSIONS	67 030	77 399

ETAT B9 BIS : PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AU 31/12/2022
En milliers de DH

IMMOBILISATIONS CEDEES	Date d'ACQUISITION	Valeur comptable brute	Cumul des amort. et/ou des prov. pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession
		NEANT					
S/TOTAL MATERIEL INFORMATIQUE		o	o	o			
		NEANT					
S/TOTAL AGENC.& AMENAGEMENTS		o	o	o			
TOTAL		o	o	o	o	o	o

ETAT B12 : TITRES DE CREANCES EMIS AU 31/12/2022
En milliers de DH

NATURES DES TITRES	CARACTERISTIQUES					MONTANT	DONT ENTREPRISES LIEES	DONT AUTRES APPARENTES	MONTANT NON AMORTI
	DATE DE JOUISSANCE	DATE D'ECHÉANCE	MATURITE	TAUX	MODE DE REMB.				
BONS DE SOCIETES DE FINANCEMENT						3 724 700			
	28-déc-18	28-déc-23	5 ans	3,43%		219 700			
	29-mars-19	29-mars-23	4ans	3,05%		275 000			
	31-juil-19	31-juil-23	4 ans	2,92%		100 000			
	31-juil-19	31-juil-24	5 ans	3,02%		100 000			
	29-janv-21	29-janv-23	2 ans	2,03%		105 000			
	31-mars-21	31-mars-23	2 ans	1,98%		100 000			
	31-mai-21	31-mai-23	2 ans	1,99%		290 000			
	29-juin-21	29-juin-23	2 ans	2,06%		135 000			
	29-juin-21	28-sept-23	2 ans et 3 mois	2,10%		137 000			
	29-juin-21	28-juin-24	3 ans	2,20%		138 000			
	30-juin-21	28-sept-24	3 ans et 3 mois	2,24%		210 000			
	02-août-21	01-août-24	3 ans	2,28%		190 000			
	30-sept-21	29-déc-24	3 ans et 3 mois	2,31%		170 000			
	29-nov-21	27-févr-25	3 ans et 3 mois	2,25%		265 000			
	29-nov-21	29-mai-25	3 ans et 6 mois	2,30%		265 000			
	31-mars-22	01-avr-24	2 ans et 1 mois	2,10%		180 000			
	31-mai-22	29-nov-24	2 ans et 6 mois	2,51%		100 000			
	31-mai-22	29-août-25	3 ans et 3 mois	2,70%		185 000			
	30-juin-22	01-juil-24	2 ans et 1 mois	2,49%		390 000			
	01-août-22	31-juil-25	3 ans	2,84%		170 000			
EMPRUNT OBLIGATAIRE						375 000			
	27-nov-19	27-nov-23	4 ans	2,72%		375 000			
INTERETS COURUS A PAYER						51 022			
TOTAL						4 150 722			

ETAT B33 : DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS
En milliers de DH

I - DETERMINATION DU RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021
• Résultat courant d'après le compte de produits et charges	166 025	101 084
• Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	142 201	205 478
• Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	123 574	137 352
• Résultat courant théoriquement imposable (-)	184 652	169 210
• Impôts théorique sur résultat courant (-)	68 321	62 608
• Résultat courant après impôts (-)	97 704	38 477
II - INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES.		
-	NEANT	
-		

ETAT G3 : RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES AU 31/12/2022
En milliers de DH

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
• CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	1 519 008	1 445 506	1 470 022
• OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1) Produit net bancaire	494 053	570 969	581 559
2) Résultat avant Impôts	70 510	95 667	155 901
3) Impôts sur les résultats	36 124	60 604	64 575
4) Bénéfices distribués (1)	0	108 566	66 810
5) Résultats non distribués (mis en réserves ou en Instance d'affectation) (2)	135 040	0	0
• RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
- Résultat net par action ou part sociale (3)	21	21	55
- Bénéfices distribués par action ou part sociale	0	65	40
• PERSONNEL			
- Montant des rémunérations brutes de l'exercice	74 231	72 633	70 211
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	307	290	301

(1) Bénéfices distribués courant l'exercice

(2) Résultats non distribués au titre de l'exercice précédent

(3) Résultat net de l'exercice rapporté au nombre d'actions donnant jouissance à la fin de l'exercice

ETAT B13 : DETAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de DH

Passif	31/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
Instruments optionnels de taux d'intérêts vendus		
Instruments optionnels de cours de change vendus		
Instruments optionnels sur actions et indices boursiers vendus		
Autres instruments optionnels vendus		
CREDITEURS DIVERS	339 549	256 888
Sommes dues à l'Etat	164 453	166 710
Sommes dues aux organismes de prévoyance	5 100	4 653
Sommes diverses dues au personnel	9 650	11 364
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	72	0
Dividendes à payer	72	0
Versements reçus sur augmentation de capital		
Comptes courants d'associés créditeurs	0	0
Autres sommes dues aux actionnaires et associés		
Fournisseurs de biens et services	68 926	67 428
Divers autres créditeurs	91 348	6 733
Dépôts de garantie reçus sur opérations de marché		
Coupons sur titres de créance émis à payer		
Titres émis amortis et non encore remboursés		
Divers autres créditeurs	91 348	6 733
COMPTES DE REGULARISATION	150 794	141 433
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan		
Contrepartie du résultat de change de hors bilan		
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan		
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan		
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Ecarts de conversion sur devises non cotées		
Ecarts de conversion sur devises avec garantie de change		
Ecarts sur ventes de titres avec faculté de rachat ou de reprise		
Ecarts de conversion sur autres devises		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées		
Gains à étaler sur opérations de couverture dénouées		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	150 794	141 433
Charges à payer	76 022	57 436
Produits constatés d'avance	83 772	83 997
Autres comptes de régularisation		
Total-Passif	499 342	398 321

ETAT B29 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES DE PERSONNEL	87 194	89 550
Salaires et appointements	70 211	72 633
Charges d'assurances sociales	3 249	3 210
Charges CNSS	8 085	8 126
Charges de retraite	5 193	5 160
Charges de formation	456	422
Autres charges de personnel	0	0
IMPOTS ET TAXES	2 277	2 468
Taxe urbaine et taxe d'édilité	353	383
Patente	1 349	1 314
Taxes municipales	194	498
Droits d'enregistrement	309	219
Timbres fiscaux	33	24
Autres impôts	40	31
CHARGES EXTERNES	170 916	140 784
Fournitures de bureau et imprimés	386	243
Achats non stockés de fournitures	3 051	2 363
Redevances de crédit-bail	0	0
Locations et charges locatives	4 990	5 249
Entretiens et réparations	10 121	9 267
Assurances	551	504
Frais postaux et de télécommunications	3 585	4 511
Rémunérations du personnel intérimaire et détaché	16 603	11 667
Rémunérations des intermédiaires et honoraires	83 413	77 065
Publicité et publication	15 068	9 440
Documentations générales	0	2
Transports et déplacements	1 778	1 585
Missions et réceptions	532	370
Frais d'actes et de contentieux	7 640	623
Dons et cotisations	395	338
Frais de conseil et d'assemblée	1 200	1 210
Frais de gestion groupe	5 639	4 433
Autres charges externes	15 876	11 915
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 042	2 841
Dons	495	625
Diverses autres charges générales d'exploitation	3 547	2 216
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	14 596	10 927
Immobilisations incorporelles	8 533	4 432
Immobilisations corporelles	6 062	6 494
TOTAL	279 025	246 571

ETAT B30 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	7 201	1 941
Autres produits bancaires	9 613	3 234
Autres charges bancaires	2 413	1 293
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	354	344
Produits d'exploitation non bancaires	354	344
Charges d'exploitation non bancaires	0	0
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	456 770	427 187
Dotations aux provisions	284 676	335 895
Pertes sur créances irrécouvrables	104 330	23 914
Dotations aux provisions pour autres risques et charges	67 765	67 378
Dotations aux provisions réglementées	0	0
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	319 906	203 528
Reprises de provisions	245 574	158 710
Recuperations sur créances amorties	13 652	16 241
Reprises de prov. pour dépréciation des Immob. Incorp. & corporelles	0	0
Reprises de provisions pour autres risques et charges	60 680	28 577
Reprises de provisions réglementées	0	0
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-10 125	-5 417
Produits non courants	65	0
Charges non courantes	10 190	5 417

ETAT C4 : DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION
En milliers de DH

<ul style="list-style-type: none"> • Date de clôture (1) • Date d'établissement des états de synthèse (2) 	31-déc-22 14-mars-23
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'établissement des états de synthèse	

II. EVENEMENTS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	INDICATIONS DES EVENEMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> • Favorables NEANT • Défavorables NEANT

ETAT C6 : EFFECTIFS

(En nombre)

EFFECTIFS	31/12/2022	31/12/2021
Effectifs rémunérés	301	290
Effectifs utilisés		
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	135	132
Employés (équivalent plein temps)	166	158
dont effectifs employés à l'étranger		

ETAT C8 : RESEAU

(En nombre)

RESEAU	31/12/2022	31/12/2021
Guichets permanents	23	24
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

ETAT B32 : PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL AU 31/12/2022

En milliers de DH

INTITULES	Montant	Montant
I. RESULTAT NET COMPTABLE	91 326	
- Bénéfice net	91 326	
- Porte nette		
II. REINTEGRATION FISCALES		
1- Courantes	142 201	
- Provisions pour risques et charges	19 727	
- Provisions pour indemnité de départ à la retraite	2 400	
- Provisions pour créances Impayées non déductibles	61 104	
- Provisions frais d'actes & de contentieux	0	
- Contribution sociale	8 190	
- Pénalités & amendes	362	
- Location voiture de service	390	
- Dons, amendes et cotisations non déductibles	150	
- Diverses charges à réintégrer	4 083	
- Provisions pour risques et charges	45 795	
2- Non courantes	64 575	
- IS	64 575	
III. DEDUCTIONS FISCALES		
1- Courantes		123 574
- Dividendes		22 238
- Reprises provisions pour créances Impayées		40 461
- Reprises provisions pour risques et charges		54 566
- Reprises prov. pour indemnité de départ à la retraite		4 309
- Retaxe COVID		2 000
2- Non Courantes		0
- Reprise sur provision pour investissement		0
TOTAL	298 102	123 574
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		Montant
Bénéfice brut si T1>T2 (A)		174 528
Déficit brut fiscal si T2>T1 (B)		
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
- Exercice n - 4		
- Exercice n - 3		
- Exercice n - 2		
- Exercice n - 1		
IV. RESULTAT NET FISCAL		174 528
Bénéfice Net fiscal (A - C)		
ou Déficit Net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		Montant
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
- Exercice n - 4		
- Exercice n - 3		
- Exercice n - 2		
- Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ETAT B34 : DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

En milliers de DH

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
	1	2	3	
A. T.V.A Collectée	0	384 377	384 377	0
B. T.V.A Récupérable	17 116	255 188	256 857	15 447
- sur charges	8 897	33 552	33 823	8 626
- sur immobilisations	8 219	221 636	223 034	6 821
C. T.V.A due ou crédit de T.V.A = (A-B)	-17 116	129 189	127 520	-15 447

ETAT C1 : REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

montant du capital : **167 025 000**
 Montant du capital social souscrit et non appelé
 Valeur nominale des titres **100 dhs** En milliers de DH

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL DETENU %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
SGMA		897 241	897 241	53,72
RCAR		172 243	171 743	10,28
CIMR		100 605	100 605	6,02
SCR		77 525	86 518	5,18
INVESTIMA		51 812	51 812	3,10
PATRIMOINE GESTION ET PLACEMENT		23 995	23 995	1,44
SAHAM ASSURANCE		6 397	6 397	0,38
LA MAROCAINE VIE LMV		5 414	4 158	0,25
BELLEVUE FUNDS (LUX)		5 580	3 567	0,21
FINTA		3 000	3 000	0,18
AUTRES ACTIONNAIRES		326 438	321 214	19,24
TOTAUX		1 670 250	1 670 250	100,00

ETAT C2 : ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE AU 31/12/2022

En milliers de DH

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTES (Décision du AGO du 27/05/2022)		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
- Report à nouveau	427 847,00	- Réserve légale	
- Résultats nets en instance d'affectation	25 064,00	- Autres réserves	
- Résultat net de l'exercice		- Tantômes	
- Prélèvements sur les réserves		- Dividendes	66 810
- Autres prélèvements		- Autres affectations	
		- Report à nouveau	406 101
Total A	472 911	Total B	472 911

ETATS PORTANT LA NOTION NEANT AU 31/12/2022

B 3 : VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR
B 4 : VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT
B7 : CREANCES SUBORDONNEES
B 15 : SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B 16 : DETTES SUBORDONNEES
B 19 : ENGAGEMENTS SUR TITRES
B 20 : OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODIOTS DERIVES
B 21 : VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE
B 23 : CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE
B 24 : VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE
B28 : RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ
B 31 : VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE
C 7 : TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS
C 9 : COMPTES DE LA CLIENTELE

NOTE DE PRESENTATION DES REGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

I/Présentation

EQDOM est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en septembre 1974.

IV Principes généraux

Les états de synthèse sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse d'EQDOM est conforme aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

III/ Créances sur les établissements de crédit

Ce poste enregistre les mouvements des comptes bancaires présentant un solde débiteur à la fin de l'exercice.

IV/ Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré douteuses, douteuses ou compromises et sont provisionnées conformément aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al Maghrib, relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions,, à hauteur de :

- 20% pour les créances pré douteuses
- 50% pour les créances douteuses
- 100% pour les créances compromises

- Les règles de provisionnement et déclassement ci-dessus ne sont pas appliquées aux créances bénéficiant du moratoire mis en place par le comité de veille économique pour accompagner les effets de la crise liés au COVID 19 conformément aux orientations de la banque centrale

- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement en créances pré douteuses, les intérêts sont comptabilisés en agios réservés et ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet.

V/ Les immobilisations données en location avec option d'achat (LOA)

Les immobilisations données en LOA sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition hors taxes et leur amortissement est pris en charge par la société selon le mode linéaire en fonction de la durée de contrat LOA.

En parallèle, la société tient une comptabilité financière qui traite les opérations de la LOA comme des encours financiers, ce qui permet de dégager un résultat financier.

Pour assurer l'homogénéité des comptabilités sociale et financière, une corrélation entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier est effectuée. Cette corrélation permet de traduire au niveau des comptes le résultat financier des opérations de crédit-bail.

VI/ Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire ou dégressive sur les durées de vie estimées avec application du taux d'amortissement réglementaire.

VII/ Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue
- dettes à terme

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte résultat.

VIII/ Titres de créances négociables

Ce poste retrace la dette matérialisée par des bons de société de financement BSF.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contre partie du compte résultat.



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022



Aux actionnaires de la société

EQDOM S.A
127, Bd. Zerktouni
20100, Casablanca
Maroc

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.470.021 KMAD dont un bénéfice net de 91.326 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 14 mars 2023, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Par ailleurs, au 31 Décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également maintenu une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.</p> <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2022, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élevaient respectivement à 5,630 MMAD et 2,132 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.261 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 International
 7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 26 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
 Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
 101 Bd Abdelmoumen
 20 380 CASABLANCA
 Tél : 0522 423 423 (L.C)
 Fax : 0522 423 400
Abdou Souleye DIOP
 Associé



COMPTES ANNUELS CONSOLIDES ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN ACTIF

<i>En milliers de DH</i>		
ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 784	175
	2 784	175
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	106 698	118 033
. A vue	106 698	118 033
. A terme		
3. Créances sur la clientèle	5 629 627	6 117 378
. Crédits de trésorerie et à la consommation	5 242 911	5 685 604
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers		
. Autres crédits	386 716	431 774
4. Opérations de crédit-bail et de location	1 355 561	1 376 948
5. Créances acquises par affacturage		
6. Titres de transaction et de placement	10 227	12 977
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	10 227	12 977
. Titres de propriété		
7. Autres actifs	222 009	103 475
8. Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
9. Titres de participation et emplois assimilés	0	0
10. Titres mis en équivalence	0	0
. Entreprises à caractère financier	0	0
. Autres entreprises	0	0
11. Créances subordonnées	0	0
12. Immobilisations incorporelles	56 436	50 774
13. Immobilisations corporelles	45 019	49 396
14. Ecarts d'acquisition		
Total de l'Actif	7 428 361	7 829 157

BILAN PASSIF

<i>En milliers de DH</i>		
PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	66 545	76 087
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 160 366	273 674
. A vue	216 565	132 742
. A terme	943 801	140 932
3. Dépôts de la clientèle	0	0
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	0	0
4. Titres de créance émis	4 150 722	5 560 276
. Titres de créance négociables émis	4 150 722	5 560 276
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
5. Autres passifs	448 938	345 828
6. Ecarts d'acquisition		
7. Provisions pour risques et charges	113 540	106 455
8. Provisions réglementées		
9. Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
10. Dettes subordonnées		
11. Primes liées au capital	83 325	83 325
12. Capital	167 025	167 025
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
14. Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 148 989	1 183 196
. Part du groupe	1 148 971	1 183 178
. Part des intérêts minoritaires	18	18
15. Résultat net de l'exercice (+/-)	88 911	33 291
. Part du groupe	88 316	32 603
. Part des intérêts minoritaires	595	688
Total du Passif	7 428 361	7 829 157

HORS BILAN CONSOLIDE

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES	22 472	49 872
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	22 472	49 872
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	652 387	2 655 618
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	652 387	2 655 618
8. Engagements de garantie reçus de LMV		
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Autres titres à recevoir		
VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	51 210	53 463
12. Hypothèques	51 210	53 463

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021	
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	1 921 343	2 067 764
(+)	Récupérations sur créances amorties	13 652	16 241
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	354	344
(-)	Charges d'exploitation bancaire versées	147 108	154 384
(-)	Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0
(-)	Charges générales d'exploitation versées	264 527	235 786
(-)	Impôts sur les résultats versés	105 127	76 176
I	Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 418 587	1 618 003
	Variation de :		
(+)	Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 335	25 054
(+)	Créances sur la clientèle	487 751	-367 903
(+)	Titres de transaction et de placement	0	0
(+)	Autres actifs	-118 534	141 456
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location	21 387	34 854
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	886 692	-446 297
(+)	Dépôts de la clientèle	0	0
(+)	Titres de créance émis	-1 409 554	594 644
(+)	Autres passifs	-1 202 822	-1 514 230
II	Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 323 745	-1 532 422
III	FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	94 842	85 581
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières		
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
(-)	Acquisition d'immobilisations financières	0	0
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	15 881	53 514
(+)	Intérêts perçus		
(+)	Dividendes perçus	0	0
IV	FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-15 881	-53 514
(+)	Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+)	Emission de dettes subordonnées		
(+)	Emission d'actions		
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés		
(-)	Intérêts versés		
(-)	Dividendes versés	66 810	108 566
V	FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-66 810	-108 566
VI	VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	12 151	-76 499
VII	TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-75 912	587
VIII	TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (VI+VII)	-63 761	-75 912

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 921 367	2 067 764
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	13
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	554 163	570 535
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4. Produits sur titres de propriété	24	0
5. Produits sur opérations de crédit-bail et de location	1 290 325	1 416 370
6. Commissions sur prestations de service	67 030	77 399
7. Autres produits bancaires	9 825	3 445
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 331 472	1 487 006
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	12 610	12 445
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	132 085	140 642
11. Charges sur opérations de crédit-bail et de location	1 184 364	1 332 622
12. Autres charges bancaires	2 413	1 293
III. PRODUIT NET BANCAIRE	589 895	580 758
13. Produits d'exploitation non bancaire	354	344
14. Charges d'exploitation non bancaire	0	0
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	279 122	246 712
15. Charges de personnel	87 194	89 550
16. Impôts et taxes	2 280	2 470
17. Charges externes	171 012	140 924
18. Autres charges générales d'exploitation	4 041	2 841
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	14 595	10 927
20. Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	0	0
21. Reprises sur écarts d'acquisition	0	0
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	456 770	427 187
22. Dot aux prov pour créances et engagements par signature en souffrance	284 675	335 895
23. Pertes sur créances irrécouvrables	104 330	23 914
24. Autres dotations aux provisions	67 765	67 378
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	319 906	203 528
25. Rep de prov pour créances et engagements par signature en souffrance	245 574	158 710
26. Récupérations sur créances amorties	13 652	16 241
27. Autres reprises de provisions	60 680	28 577
VII. RESULTAT COURANT	174 263	110 731
28. Produits non courants	66	0
29. Charges non courantes	11 392	6 334
VIII. RESULTAT AVANT IMPÔTS	162 937	104 397
30. Impôts sur les résultats	74 026	71 106
IX. RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	0	0
X. QUOTE PART DANS LES RESULTATS DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	0
31. Entreprises à caractère financier		
32. Autres entreprises		
XI. RESULTAT NET DU GROUPE	88 911	33 291
33. Part du groupe	88 316	32 603
34. Part des intérêts minoritaires	595	688

ETAT DES SOLDES DE GESTION CONSOLIDE

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS		
	31/12/2022	31/12/2021
1. (+) Intérêts et produits assimilés	554 163	570 550
2. (-) Intérêts et charges assimilés	144 695	153 091
MARGE D'INTERET	409 468	417 459
3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 290 325	1 416 370
4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 184 364	1 332 622
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	105 061	83 748
5. (+) Commissions perçues	67 030	77 399
6. (-) Commissions servies	0	0
Marge sur commissions	67 030	77 399
7. (+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction		
8. (+/-) Résultat des opérations sur titres de placement		
9. (+/-) Résultat des opérations de change		
10. (+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché		
11. (+) Divers autres produits bancaires	9 825	3 445
12. (-) Diverses autres charges bancaires	2 413	1 293
PRODUIT NET BANCAIRE	589 871	580 758
13. (+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières	24	0
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	354	344
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
16. (-) Charges générales d'exploitation	279 122	246 712
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	311 127	334 390
17. (+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-129 779	-184 858
18. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-7 085	-38 801
19. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions		
RESULTAT COURANT	174 263	110 731
RESULTAT NON COURANT	-11 326	-6 334
19. (-) Impôts sur les résultats	74 026	71 106
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	88 911	33 291
II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
(+/-) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	31/12/2022	31/12/2021
20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	14 595	10 927
21. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	67 765	67 378
23. (+) Dotations aux provisions réglementées		
24. (+) Dotations non courantes		
25. (-) Reprises de provisions	60 680	28 577
26. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
27. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
28. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
29. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières		
30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+/-) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	110 591	83 010
31. (-) Bénéfices distribués	66 810	108 566
(+/-) AUTOFINANCEMENT	43 781	-25 547

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES CONSOLIDE

En milliers de DH

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					amort. et prov. au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amort. sur transf. sorties	Cancel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	164 559	14 199	0	178 754	113 786	8 533	0	122 319	56 435,55
- Fonds de commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Immobilisations en recherche et développement	148 660	1 688	0	150 357	113 584	8 483	0	122 067	28 290
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	15 899	12 507	0	28 307	201	50	0	253	28 146
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	298 920	1 685	0	210 685	159 524	6 062	0	165 588	45 019
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	164 159	1 415	0	165 574	119 572	4 566	0	124 138	41 437
- Terrain d'exploitation	21 162	0	0	21 162	0	0	0	0	21 162
- Immeubles d'exploitation, Bureaux	75 838	0	0	75 838	58 358	3 034	0	61 307	14 446
- Immeubles d'exploitation, Agencements	67 159	1 415	0	68 575	61 213	1 532	0	62 747	5 829
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	41 576	269	0	41 845	37 606	1 454	0	39 061	2 779
- Mobilier de bureau d'exploitation	18 201	48	0	18 249	16 539	421	0	16 958	1 281
- Matériel de bureau d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Matériel informatique	23 326	222	0	23 548	21 023	1 032	0	22 053	1 493
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	48	0	0	48	48	0	0	48	0
- Autres matériels d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPL. EN COURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBIL. CORPORELLES HORS EXPLOITATION	3 185	0	0	3 185	2 344	45	0	2 387	864
- Terrains hors exploitation	300	0	0	300	0	0	0	0	300
- Immeubles hors exploitation	1 200	0	0	1 200	1 200	0	0	1 200	0
- Mobilier et matériel hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 685	0	0	1 685	1 144	45	0	1 187	498
TOTAL	373 479	15 884	0	389 364	273 309	14 594	0	287 915	101 455

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES CONSOLIDE

En milliers de DH

CRÉANCES	ETS DE CREDIT ET ASSIMILES AU MAROC			Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL AU 31/12/2022	TOTAL AU 31/12/2021
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements de crédit au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	87	106 611			106 698	118 033
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRÊTS DE TRÉSORERIE	0	0			0	0
- au jour le jour						
- à terme	0	0			0	0
PRÊTS FINANCIERS						
AUTRES CRÉANCES						
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR						
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	87	106 611			106 698	118 033

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES CONSOLIDE

En milliers de DH

DETTES	ETS DE CREDIT ET ASSIMILES AU MAROC			Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL AU 30-déc-2022	TOTAL AU 31-déc-2021
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements de crédit au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	66 545	216 130			282 675	208 697
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE		940 000			940 000	140 000
- au jour le jour						
- à terme		940 000			940 000	140 000
EMPRUNTS FINANCIERS		0			0	0
AUTRES DETTES						
INTÉRÊTS COURUS À PAYER		4 236			4 236	1 064
TOTAL	66 545	1 160 266			1 226 811	349 761

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS CONSOLIDE

I. DOTATION

• Date de clôture (1)	31/12/2022
• Date d'établissement des états de synthèse (2)	14/03/2023
1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'établissement des états de synthèse	

II. EVENEMENT POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	INDICATIONS DES EVENEMENTS
• Favorables	NEANT
• Défavorables	NEANT

NOTE SUR LES PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

I/ Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est constitué de :
 EQDOM, société anonyme de droit commun constituée au Maroc en septembre 1974.
 LOSTE, société anonyme de droit commun, de courtage en assurances, détenue à 97% par EQDOM.

II/ Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2021 du groupe EQDOM ont été établis suivant les règles et principes comptables applicables au Maroc telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le Conseil National de Comptabilité.
 Les opérations réciproques intra-groupes ont été éliminées.

III/ Principes comptables et méthodes d'évaluation

1) Valeurs en caisses et banques centrales

Ce poste enregistre les avoirs en caisses appartenant au groupe EQDOM.

2) Créances sur les établissements de crédit

Ce poste enregistre les mouvements des comptes bancaires présentant un solde débiteur à la fin de l'exercice.

3) Créances sur la clientèle :

Ce poste enregistre les créances sur la clientèle EQDOM comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré douteuses, douteuses ou compromises et sont provisionnées conformément aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al Maghrib, relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, à hauteur de :

- 20% pour les créances pré douteuses
- 50% pour les créances douteuses
- 100% pour les créances compromises

- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement en créances pré douteuses, les intérêts sont comptabilisés en agios réservés et ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet.

4) Autres actifs :

Le poste autre actif enregistre :

- Pour EQDOM : les sommes dues par l'Etat, et les autres débiteurs, ainsi que les comptes régularisation - actif.
- Pour LOSTE : les sommes dues par les clients et comptes rattachés.

5) Les immobilisations données en location avec option d'achat (LOA)

Les immobilisations données en LOA sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition hors taxes et leur amortissement est pris en charge par la société selon le mode linéaire en fonction de la durée de contrat LOA.

En parallèle, la société tient une comptabilité financière qui traite les opérations de la LOA comme des encours financiers, ce qui permet de dégager un résultat financier.

Pour assurer l'homogénéité des comptabilités sociale et financière, une corrélation entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier est effectuée. Cette corrélation permet de traduire au niveau des comptes le résultat financier des opérations de crédit-bail.

6) Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, appartenant à EQDOM, figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire ou dégressive sur les durées de vie estimées avec application du taux d'amortissement réglementaire.

7) Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue
- dettes à terme

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte résultat.

8) Titres de créances négociables

Ce poste retrace la dette matérialisée par des bons de société de financement BSF.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contre partie du compte résultat.

IV/ Comparabilité des comptes :

La présentation des comptes a été effectuée selon les mêmes règles et principes, ce qui assure leur comparabilité d'un exercice à un autre.



**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
2022**



Aux actionnaires de la société

EQDOM S.A
127, Bd. Zerkatouni
20100, Casablanca
Maroc

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM S.A et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.488.250 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 88.911 KMAD.

Ces états ont été établis par le Conseil d'Administration le 14 mars 2023 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Par ailleurs, au 31 décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également maintenu une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.</p> <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2022, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élevaient respectivement à 5.630 MMAD et 1.356 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.261 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

 FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 International
 7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca
 Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
 Associé

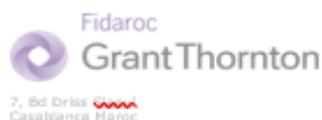
MAZARS AUDIT ET CONSEIL


 MAZARS AUDIT ET CONSEIL
 10, Bd Abdelmoumen
 20 380 CASABLANCA
 Tél : 0522 423 423 (L.C)
 Tél Fax : 0522 423 400

Abdou Souleye DIOP
 Associé



PARTIE II : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca Maroc

Aux Actionnaires de la société
EQDOM S.A
127, Bd Zerkouni
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 58 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 :

1.1 Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité entre SGMA et EQDOM (écrite)

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
- **Date de la convention** : 02/02/2022 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.
- **Montant comptabilisé en charges dans les comptes d'EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2022 :

2.1 Convention de prestations de services conclue entre EQDOM et SOGEFINANCEMENT (écrite) :

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM et 100% des actions de SOGEFINANCEMENT.
- **Date de la convention** : 23 avril 2004, modifiée par avenant du 30 juin 2012 avec effet du 1^{er} juillet 2012 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les prestations de services consentis par EQDOM à SOGEFINANCEMENT dans le cadre des prêts accordés par cette dernière à sa clientèle. Ces prestations de service, facturées mensuellement, concernent la gestion informatique et comptable, la gestion du back office des dossiers contentieux et des dossiers sinistres, et l'élaboration des **reportings** périodiques.
- **Délai de paiement** : mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en produits en 2022** : KMAD 1 800 HT ;
- **Montant encaissé par EQDOM en 2022** : KMAD 2 160 TTC ;
- **Créance au 31 Décembre 2022** : Néant.

2.2 Convention de rémunération de gestion entre EQDOM et FINANCIAL SERVICES HOLDING (écrite) :

- **Personne concernée** : FINANCIAL SERVICES HOLDING en sa qualité d'actionnaire détenant 56,94% des actions de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et cette dernière détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention** : 23 décembre 2005, modifiée le 28 septembre 2010 et complétée par avenant du 20 janvier 2014 avec effet rétroactif du 31 octobre 2013 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Au titre de cette convention, la SOCIETE GENERALE assiste EQDOM dans divers domaines notamment le management, le commercial, le financier, le système d'information, l'audit et la gestion des risques moyennant la refacturation d'une quote-part des coûts engagés pour le compte des entités bénéficiant de ces prestations.
- **Délai de paiement** : 3 mois après date de facturation ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022** : KMAD 409 ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Dettes au 31 Décembre 2022** : KMAD 30 036 HT.

- 2.3 **Convention de garantie conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (écrite) :**
- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
 - **Date de la convention :** 15 mai 1998 avec SOGECREDIT et avec EQDOM après la fusion avec SOGECREDIT en 2003 ;
 - **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive ~~suite~~ à la défaillance des clients apportés par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, bénéficiaires du crédit « FLASH ». En rémunération de cet engagement, la SGMA reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.
 - **Délai de paiement :** mensuel sur présentation de facture ;
 - **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** Néant ;
 - **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
 - **Dette au 31 décembre 2022 :** Néant.
- 2.4 **Convention de mise à disposition de personnel détaché de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (écrite) :**
- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
 - **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention prévoit la mise à disposition de personnel détaché de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit de la société EQDOM moyennant une rémunération mensuelle.
 - **Délai de paiement :** mensuel sur présentation de facture ;
 - **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** KMAD 14 546 HT ;
 - **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** KMAD 13 084 TTC ;
 - **Dette au 31 Décembre 2022 :** KMAD 5 354 HT de charges à payer.
- 2.5 **Convention de service pour le centre de services partagés au Maroc (SSSC) conclue avec la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (écrite) :**
- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
 - **Date de la convention :** 1^{er} janvier 2010 ;
 - **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention a pour objet de constituer un Centre de Services Partagés Achats, afin de faire bénéficier les filiales marocaines du groupe SG du service rendu par le SSSC (Sourcing Shared Service Central).
- Le SSSC est une organisation permettant la gestion des achats pour l'ensemble des entités membres du SSSC, implantées au Maroc, en coordination avec RESGI/ACH, dans un objet de maîtrise des dépenses externes et des risques contractuels.

Les coûts de fonctionnement du SSSC seront validés annuellement par les entités membres lors du bilan de fin d'année. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du SSSC durant l'année N-1.

- **Délai de paiement** : 30 jours à partir de la date de réception de facture ;
 - **Montant comptabilisé en charges en 2022** : KMAD 374 HT ;
 - **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : KMAD 386 TTC ;
 - **Dette au 31 Décembre 2022** : 374 HT de charges à payer.
- 2.6 Convention sur l'organisation du contrôle périodique conclue avec la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (écrite) :
- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
 - **Date de la convention** : 1^{er} février 2011 ;
 - **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit d'EQDOM moyennant une rémunération semestrielle. Le contrôle périodique est un dispositif ayant pour mission d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système du contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités.
 - **Délai de paiement** : 45 jours au maximum après la date d'émission de la facture ;
 - **Montant comptabilisé en charges en 2022** : KMAD 367 HT ;
 - **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
 - **Dette au 31 Décembre 2022** : KMAD 1 425 HT de charges à payer.
- 2.7 Convention de gestion et de centralisation du service titres conclue avec la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (écrite) :
- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
 - **Date de conclusion** : 1^{er} janvier 2004, modifié par avenant du 25 Septembre 2018 ;
 - **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. L'avenant a fixé le montant de la commission annuelle à 150 KMAD HT.
 - **Délai de paiement** : à la fin du mois de juillet ;
 - **Montant comptabilisé en charges en 2022** : KMAD 150 HT ;
 - **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : KMAD 165 TTC ;
 - **Dette au 31 Décembre 2022** : Néant.

2.8 Convention de Produit Cardless conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (écrite) :

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention** : 02 décembre 2013, modifiée par avenant du 11 avril 2014 et complétée par avenant du 26 octobre 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet d'assurer, par la SGMA, la prestation d'émission des cartes de retrait virtuelles des clients de EQDOM, souscripteurs aux prêts de consommation d'une valeur inférieur ou égale à KMAD 50, et désireux de recevoir le montant de financement de leur crédit selon ce mode financement. En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission fixée à MAD 17 par dossier, avec revue chaque six mois depuis la date de démarrage, en fonction d'éléments de nature à modifier sensiblement le business model.
- **Délai de paiement** : 30 jours à partir de la date de réception de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2022** : Néant.

2.9 Convention de prestation de services conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (écrite) :

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention** : 25 mai 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu et d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délai-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du groupe ; En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission calculée en fonction du degré de complexité de l'intervention et de la nature.
- **Délai de paiement** : dépend de la nature de la prestation fournie ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022** : KMAD 250 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2022** : KMAD 250 HT de charges à payer.

2.10 Convention de services (Client Service Agrément) conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES (écrite) :

- **Personne concernée** : SG ABS représentée par Monsieur Laurent TULONG en sa qualité de Président, filiale du Groupe Société Générale à hauteur de 95%, et SG FINANCIAL SERVICES HOLDING en sa qualité d'actionnaire détenant 58,94% des actions de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et cette dernière détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention** : 1^{er} octobre 2017 ;

- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles EQDOM confie à SG ABS, en sa qualité de professionnel, les prestations d'hébergement du système d'information dans les Datacenter localisés au Maroc et mutualisés pour les filiales du Groupe Société Générale au Maroc, ainsi que d'exploitation de ce système d'information.
- **Délai de paiement** : Trimestriel sur présentation de facture ;
- **Montants comptabilisés en 2022** : KMAD 4 491 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : KMAD 5 389 TTC ;
- **Dette au 31 Décembre 2022** : Néant.

2.11 Convention d'affacturage conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUE (écrite) :

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention** : 13 décembre 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de fixer les modalités de financement par la banque, par voie d'affacturage, des créances certaines, liquides et exigibles de l'adhérent sur l'Etat au titre du crédit de TVA. Le financement des créances TVA est assuré par la Banque moyennant un taux fixe de 3,5% l'an hors taxes

L'adhérent est redevable de la rémunération jusqu'à extinction de l'encours des créances TVA financés par la banque.
- **Délai de paiement** : Trimestriel selon l'échéancier de remboursement des intérêts ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022** : KMAD 511 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : KMAD 562 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2022** : Néant.

2.12 Convention de service conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES (écrite) :

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention** : 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de fixer les prestations à accomplir par EQDOM, se rapportant à la gestion des crédits à la consommation, non affectés au profit des clients SGMB.

La présente convention est conclue pour une durée de dix années commençant à courir à compter de sa signature par les parties.

Il est expressément convenu entre les parties que l'apport des crédits à la consommation par la SGMB à EQDOM, concernant les clients SGMB dont les encours seront portés dans les livres d'EQDOM, sera rémunéré annuellement par le versement par EQDOM à la SGMB de la différence entre le RAI généré par les clients SGMB et le montant de 1,9% des encours bruts moyens des clients SGMB.

- **Délai de paiement** : Versement annuel ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2022** : Néant.

2.13 Convention d'intermédiation conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES (écrite non signée) :

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention** : 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : SGMB sollicite d'EQDOM qui accepte, de la représenter en qualité d'intermédiaire agréé en opérations de crédit à la consommation non affecté destiné aux clients EQDOM.

En contrepartie de la prestation rendue par l'intermédiaire, EQDOM lui versera une rémunération fixée selon les modalités convenues d'un commun accord ci-après :

- 1- Une rémunération d'apport trimestrielle à la production basée sur la grille de rémunération des intermédiaires D'EQDOM.
- 2- Un bonus annuel calculé en fonction de l'encours sains moyen réalisé par l'intermédiaire.

- **Délai de paiement** : Rémunération d'apport trimestrielle et bonus annuel ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2022** : Néant.

2.14 Convention de mise à disposition de personnel détaché d'EQDOM (écrite) :

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
- **Date de la convention** : 14 octobre 2020 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention, prévoit la mise à disposition de personnel détaché de la société EQDOM au profit de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération mensuelle.
- **Délai de paiement** : mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en produits en 2022** : KMAD 126 HT ;
- **Montant encaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Créance au 31 Décembre 2022** : KMAD 290 TTC.

2.15 Convention de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE (écrite) :

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
- **Date de la convention** : 01 janvier 2020 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : La convention a pour but de lier deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant mutuellement les engagements.
- **Délai de paiement** : Trimestriel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en immobilisations dans les comptes d'EQDOM en 2022** : NEANT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Dettes au 31 décembre 2022** : Néant.

2.16 Convention de prestation de services entre EQDOM et LA SOCIETE GENERALE (écrite et non signée)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention** : 2020 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Le Prestataire a développé une expertise de conseil, de support et de formation dans un certain nombre de domaines tels les Prestations informatiques (Data management, Business Process Management, Back office/Mutualisation, Architecture IT, Sécurité...), Monétique, Marketing, Corporate Clients Services, Risk Management. Le Client s'est rapproché du Prestataire en vue de bénéficier d'une prestation de conseil, de formation et de support dans les domaines qu'il choisit à travers la signature préalable d'un pro forma. Le Client a retenu le Prestataire en raison de sa qualité de spécialiste, de sa compétence et de son expérience. Le Prestataire déclare avoir acquis une compétence,

une expérience et un savoir-faire importants dans ces domaines qui le rendent apte à répondre aux demandes et aux besoins exprimés par le Client. Afin de coordonner ces Services, le Prestataire et le Client ont établi la présente Convention de Service Client afin de définir les conditions générales administratives, organisationnelles, financières et techniques de fourniture des Services.

- **Délai de paiement** : 30 jours à partir de la date de réception de facture ;
 - **Montant comptabilisé en charges en 2022** : KMAD 5 698 HT ;
 - **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
 - **Dettes au 31 décembre 2022** : KMAD 6 734 HT retenue à la source de charge à payer.
- 2.17 Convention de prestation de services entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES (écrite)
- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
 - **Nature, objet et modalités de la convention** : La convention a pour objet de fixer les prestations de ~~servicing~~ à accomplir par EQDOM en faveur de la SGMB, se rapportant aux crédits à la consommation, non affectés consentis aux clients SGMB.
 - **Délai de paiement** : sur présentation de facture ;
 - **Montant comptabilisé en charges en 2022** : NEANT ;
 - **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
 - **Dettes au 31 décembre 2022** : Néant.
- 2.18 Convention Contrôle Permanent Niveau 2-Finance conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES (écrite)
- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
 - **Date de la convention** : 03/09/2020 ;
 - **Nature, objet et modalités de la convention** : Les parties ont décidé de conclure la présente convention pour la formalisation du cadre de collaboration dans le domaine du contrôle permanent N2 sur le périmètre comptable et financier. La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration continue du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements du contrat.
 - **Délai de paiement** : Virement annuel ;
 - **Montant comptabilisé en charges dans les comptes d'EQDOM en 2022** : KMAD 62 HT de charges à payer ;
 - **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
 - **Dettes au 31 décembre 2022** : KMAD 74 TTC.

2.19 Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA entre SGMA et EQDOM (écrite)

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
- **Date de la convention** : 13/12/2021 avec date effet au 01/01/2022 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Dans le cadre de cette convention, SGMB permet à EQDOM de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.
Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents EQDOM (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMB au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).
- **Montant comptabilisé en charges dans les comptes d'EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant.

Casablanca, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
 Member of PwC Grant Thornton
 International
 7 Bd. Dries Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 49 99 - Fax : 05 22 29 66 70

Fakal MEKOUAR
 Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
 25, Bd. Hassan II
 25000 CASABLANCA
 Tél : 05 22 423 423 R.C.
 0522 423 490

Abdou Souleye DIOP
 Associé



ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

Annex III.2.N. Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes													
													EN DIRHAMS
	CAC 1 - MAZARS						CAC 2 FIDAROC						TOTAL
	Montant / Année			Pourcentage / Année *			Montant / Année			Pourcentage / Année *			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
Emetteur	220 000,00	220 000,00	220 000,00	48,35	48,35	48,35	235 000,00	235 000,00	235 000,00	51,65	51,65	51,65	1 365 000,00
Filiales													
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes													
Emetteur													
Filiales													
Sous-total	220 000,00	220 000,00	220 000,00	48,35	48,35	48,35	235 000,00	235 000,00	235 000,00	51,65	51,65	51,65	1 365 000,00
Autres prestations rendues													
Autres													
Sous-total													
Total général	220 000,00	220 000,00	220 000,00	48,35	48,35	48,35	235 000,00	235 000,00	235 000,00	51,65	51,65	51,65	1 365 000,00
<i>(*) : Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée</i>													



PARTIE III : COMMENTAIRE DES DIRIGEANTS ET PRESENTATION GENERALE D'EQDOM

I-Commentaire des dirigeants

Malgré la persistance des fluctuations conjoncturelles ayant impacté l'activité au cours de l'année 2022, le produit net bancaire enregistre une hausse de +2% à 582 MMAD grâce à un encours plus rentable et à la maîtrise des coûts de refinancement.

Les charges générales d'exploitation marquent une variation de +13% liée essentiellement aux dépenses d'investissements structurants permettant l'amélioration des outils de gestion et digitaux.

Parallèlement, les dotations aux provisions nettes de reprises des créances en souffrance totalisent 130 MMAD en baisse de 30% par rapport à 2021 en raison à la fois de la bonne gestion du risque et du renforcement du dispositif de recouvrement.

En définitive, le résultat net de l'exercice ressort à 91 MMAD, contre 35 MMAD en 2021.

Perspectives 2023 :

Dans le contexte actuel, EQDOM compte poursuivre sa politique de développement basée sur le renforcement de son fonds de commerce, de ses fondamentaux et sur l'accélération de sa transformation digitale.

II- Présentation Générale d'EQDOM

II-1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	127, ANGLE Bd Zerktoni et rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Téléphone	05.22.25.99.99
Fax	05.22.25.00.06
Site web	www.EQDOM.ma
Adresse mail	communication@EQDOM.co.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration, de droit prive marocain
Capital social au 31/12/2020	167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune
Date de constitution	2 septembre 1974
Durée de vie	99 ans, à compter du jour de la constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts
Numéro d'inscription au registre de commerce	32775 – Casablanca
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre
Objet social (article 3 des statuts)	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens meubles, notamment tous biens électroménagers, cycles et cyclomoteurs, mobiliers et bureautique ; ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens ou services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales ; ▪ La Location avec Option d'Achat (LOA) ; ▪ Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets. ▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. ▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège d'EQDOM : 127,Bd Zerktoni, Casablanca
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	<p>Par sa forme juridique, EQDOM est régie par la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n°1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée; <p>De par sa cotation en bourse, EQDOM est soumise aux dispositions du :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019. ▪ Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée; ▪ Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016) ; ▪ Dahir n°1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation à la loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ; ▪ Dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne. ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs , aux sociétés de financement et aux conseillers en investissement. <p>De par ses émissions de BSF, EQDOM est soumise aux dispositions du:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dahir n°1-95-3 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n° 35-94 relatives à certains titres de créances négociables tels que modifiés et complétés.
Régime fiscal	Le régime fiscal d'EQDOM est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA)
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca

II-2 Capital social

II-2-1 Composition du capital

Le capital social d'EQDOM s'élève au 31 décembre 2021 à 167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, toutes de même catégorie.

II-2-2 Evolution de l'actionariat

Au 31/12/2022, la majorité du capital social d'EQDOM est détenue par le Groupe Société Générale à travers sa filiale Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72%.

II-3 Notation d'EQDOM

Les notes attribuées par l'agence internationale de notation Fitch Rating en date du 21 février 2023 sont les suivantes :

Note à court terme : confirmé à « F1+ (mar) »

Note à long terme : confirmé à AA+ (mar) » avec perspectives stables.

II-4 Activité d'EQDOM

II-4-1 Produits commercialisés

Dans le cadre de sa stratégie de développement, EQDOM offre à sa clientèle une gamme de produits susceptibles de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. Engagée depuis 1998 dans une politique de diversification des produits offerts, EQDOM s'est tournée depuis 2003 vers le crédit affecté touchant les domaines de l'automobile, de la moto et des biens et services destinés à l'équipement des ménages.

Animée par la volonté d'attirer une nouvelle clientèle, EQDOM a poursuivi sa politique commerciale visant à drainer une nouvelle clientèle bancarisée et surtout jeune à travers le lancement en mai 2020 de son site transactionnel pour se rapprocher davantage de ces clients et marquer sa nouvelle ère dans le monde du digital.

Sur cette même lancée ; EQDOM a intégré depuis 2014 le scoring composante importante dans la gestion du risque de crédit.

Aussi EQDOM a mis en place en novembre 2021 une nouvelle plateforme digitale sous la marque VIVA CAR.MA qui propose aux clients une vitrine de véhicules d'occasion expertisées en proposant des formules adaptées et avantageuses.

En outre soucieuse de présenter à ses clients des solutions de financement sur mesure et rester compétitif sur la place ; EQDOM poursuit sa politique de refonte régulière de sa grille tarifaire.

Les caractéristiques des produits proposés par EQDOM se présentent comme suit :

Produit	Mode de prélèvement	CSP	Durée
Crédit non affecté (Prêts personnels)	Prélèvement à la source	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnaires ▪ Salariés d'un organisme conventionné ▪ Retraités (CMR ; RCAR ; CIMR) 	De 6 à 120 mois en fonction de la CSP
	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés du secteur privé et retraités ▪ Profession libérale ▪ Commerçants et gérants de sociétés ▪ Artisans 	
Crédit affecté (Crédit équipement domestique)	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnaires ▪ Salariés du secteur privé ▪ Retraités ▪ Employés de collectivités locales ▪ Profession libérale ▪ Commerçants et gérants de sociétés ▪ Artisans ▪ Personnes morales 	De 4 à 60 mois
Crédit affecté (LOA)	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnaires ▪ Salariés du secteur privé ▪ Employés des collectivités locales ▪ Retraités ▪ Profession libérale ▪ Personnes morales ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Professionnels du transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs) 	De 24 à 72 mois en fonction de la CSP

Crédit affecté (Auto crédit classique)	Prélèvement bancaire et prélèvement à la source	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnaires ▪ Salariés ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Retraités ▪ Personnes morales 	De 6 à 72 mois (jusqu'à 96 mois pour les fonctionnaires en prélèvement à la source)
Crédit affecté (Auto crédit classique voitures d'occasion)	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnaires ▪ Salariés ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Retraités ▪ Personnes morales 	De 6 à 84 mois

II-4 2 Segmentation de la clientèle

La clientèle d'EQDOM est composée des fonctionnaires, des retraités des différentes caisses de retraites, des employés des organismes conventionnés, des salariés des organismes non conventionnés, des professions libérales, des commerçants, des artisans et des professionnels de transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs).

Ainsi, le portefeuille est segmenté en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et également en fonction du mode de prélèvement. De ce fait, nous avons le segment des clients en prélèvement à la source où on y trouve les fonctionnaires, les retraités et les salariés des organismes conventionnés. Celui des clients en prélèvement bancaire, dans lequel sont regroupés toutes les catégories socioprofessionnelles.

II-4-3 Réseau commercial

EQDOM s'appuie sur un réseau de distribution directe pour se rapprocher davantage de ses partenaires concessionnaires automobile et d'un tissu d'administrations à bon potentiel. Le nombre total d'agences au 31 décembre 2022 est de 23 agences, présentes dans les principales villes du Royaume :

Localisation	Nombre d'agences
Casablanca	6
Rabat	3
Marrakech	2
Tanger	1
Settat	1
Fès	1
Salé	1
Oujda	1
Agadir	1
Safi	1
Tétouan	1
Meknès	1
El Jadida	1
Kenitra	1
Béni Mellal	1
Total	23

En plus de son réseau d'agences, EQDOM met à la disposition de ses clients un réseau composé de :

- 98 intermédiaires agréés actifs présents notamment dans les villes où EQDOM n'est pas représentée par une agence ;
- Un large réseau de distributeurs composé de concessionnaires, revendeurs et commerçants, dans divers domaines d'activité (électroménager, ameublement, automobile, travaux domestiques, immobilier, bureautique, voyages, assurance, et santé) pour la commercialisation du crédit affecté ;
- 189 entreprises conventionnées actives.



Parties VI : RAPPORT ESG

La rédaction du présent reporting a pour référentiel la description détaillée fournies dans l'annexe III.2.M de la circulaire de l'AMMC n°3-19 et s'inspire du cadre de référence du Groupe.

I- ELEMENTS GENERAUX

I-1 MATRICE DE MATERIALITE

EQDOM s'inscrit dans le cadre de la matrice de matérialité arrêtée par le Groupe visant à hiérarchiser les enjeux de développement durable au regard des priorités exprimées par les parties prenantes internes et externes.

Les principaux enjeux pour EQDOM portent sur :

- a. La satisfaction des clients, incluant la protection de leurs données personnelles.
- b. Le dialogue avec les parties prenantes et la transparence des processus de décision (gouvernance).
- c. Le soutien à l'innovation responsable par une offre adaptée.
- d. L'engagement d'être un employeur responsable-attractivité et rétention des talents.
- e. L'éthique des affaires.
- f. La maîtrise des risques liés au Droits Humains dans les relations avec les partenaires et les fournisseurs.

Le rapport ESG, n'est pas certifié par un vérificateur externe, EQDOM s'est engagée dans un processus d'amélioration continue pour le mettre à niveau aux meilleurs standards.

II- ELEMENTS SPECIFIQUES

II-1 Informations Environnementales

Vu la nature de son activité, EQDOM ne dispose pas d'activités polluantes ni de gestion des déchets ou opérations de recyclage.

Par ailleurs, en matière d'environnement pour son propre compte, EQDOM optimise sa consommation d'eau et d'énergie. A titre de rappel, EQDOM a obtenu en 2019 un financement, pour son initiative d'éclairage LED du siège, et ce dans le cadre du prix de l'efficacité énergétique SG.

II-2 Informations sociales

II-2-1 Participation du personnel

La réussite de la stratégie de croissance d'EQDOM repose aussi bien sur le partage des valeurs du groupe Société Générale (professionnalisme, esprit d'équipe & innovation) que sur une politique RH basée sur la diversité et la récompense du mérite. Une politique qui vise à nourrir et à développer davantage la notion d'appartenance au groupe, et ce, à travers un plan mondial d'actionnariat groupe SG (**Plan Mondial d'Actionnariat Salarié - PMAS**), en leur offrant la possibilité de devenir actionnaires porteurs d'actions et forces vives de propositions.

II-2-2 Moyens humains

La stratégie d'EQDOM sur le plan RH est structurée comme suit :

Politique Gestion de carrière : la politique de gestion de carrière est un levier stratégique du management des ressources humaines au sein d'EQDOM permettant le recrutement, le développement et la fidélisation des compétences à travers un accompagnement permanent des collaborateurs par l'élaboration des plans de formation ciblés, un système d'évaluation annuelle des performances, une gestion des mobilités internes assurée avec le respect du principe de la transparence et d'équité des chances offertes aux salariés par la publication des besoins de staffing

sur la Bourse d'emploi interne ainsi que la mise en place d'un plan de succession des postes clés en conformité avec la nouvelle stratégie du groupe.

Politique de rémunération : Les politiques de recrutement et de rémunération sont des composantes importantes de la politique globale RH, au service des objectifs stratégiques d'EQDOM.

En effet, à la lumière des résultats de l'entreprise et de la stratégie définie par le Conseil d'administration, la politique de rémunération et de recrutement sont déterminés et validés par le Comité de Rémunération annuellement.

EQDOM a fait le choix d'une politique de rémunération équilibrée entre différentes composantes, dont l'objectif consiste à motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération d'EQDOM est ainsi composée de la rémunération fixe dont l'objet consiste à rémunérer le travail en fonction du niveau de responsabilités, des compétences, de la maîtrise du poste ainsi que des valeurs de marché. Le salaire fixe est ensuite complété de primes diverses et en particulier d'une rémunération variable dont l'objet consiste à rétribuer la contribution de chaque collaborateur aux résultats de l'entreprise. La variable évolue selon l'engagement et la performance collective et individuelle du collaborateur à travers l'atteinte des objectifs fixés pour l'année.

Annuellement, les rémunérations fixes et variables font l'objet d'une revue sur la base d'un système d'évaluation annuelle. La revue de ces rémunérations est également réalisée sur la base des analyses tant internes qu'externes, qui permettent à EQDOM de poursuivre sa démarche d'équité tout en veillant à la compétitivité de ses rémunérations.

La politique de rémunération ainsi définie s'appuie sur les valeurs de transparence et d'équité et ce dans le respect des législations locales en vigueur.

Au-delà de ces rémunérations, EQDOM a une politique d'avantages sociaux avantageux pour ses collaborateurs, dont une couverture médicale, une retraite complémentaire, des primes diverses, des centres d'estivages, des crédits à taux avantageux, etc.

Politique de recrutement : EQDOM définit annuellement un plan de recrutement sur la base de sa politique de recrutement et en ligne avec les objectifs stratégiques. En fonction des besoins de staffing, la priorité est donnée à la mobilité interne. Pour ce faire, en 2019, une bourse d'emploi a été mise en place permettant en toute transparence de publier les besoins de staffing auprès de l'ensemble des collaborateurs ce qui permet de gérer aussi en équité la gestion de carrière.

En outre, EQDOM encourage également la mobilité régionale afin de développer davantage de synergie avec la région en matière de compétences et élargir les perspectives d'évolution de carrière des collaborateurs au sein des différentes entités du groupe de la région MAROC. En dernier recours, EQDOM recourt aux recrutements externes pour des besoins spécifiques sur des postes techniques ou requérant une expertise particulière ou une expérience éprouvée dans un domaine particulier.

Formation : la politique de formation fait partie des axes stratégiques d'EQDOM. Des parcours de formation ont été élaborés afin de développer différentes compétences managériales et comportementales autour de 5 axes stratégiques de formation : Commercial ; Client ; Management ; Efficacité opérationnelle.

Mesure prises pour l'égalité hommes/femme : Globalement, la parité au sein d'Eqdom est respectée. Les effectifs internes d'Eqdom sont composés de 48,8 % de femmes et 51,2 % d'hommes. Cette parité est respectée dans tous les processus RH du recrutement à la gestion de carrière.

Au **31 décembre 2022**, l'effectif d'EQDOM s'est établi à **295** personnes, contre **303** à fin décembre **2022** avec un taux d'encadrement de l'ordre de **45,21%**.

	2020	2021	Ev. 21/20	2022	Ev. 22/21
Cadres	139	137	-1,44%	137	-
Non Cadres	173	158	-8,67%	166	5,06%
Effectif EQDOM	312	295	-5,45%	303	2,71%
Taux d'encadrement	44,55%	46,44%	-	45,21%	-
Dont effectif détaché*	5	5		7	

*Effectif y compris le personnel détaché. Pour l'effectif détaché, l'organisme employeur est SGMB.

Sur la période **2020-2022**, les principaux indicateurs RH de la société se présentent comme suit :

	2020	2021	2022
Répartition par catégorie	139 cadres et 173 non cadres	137 cadres et 158 non cadres	137 cadres et 166 non cadres
Répartition par catégorie et par sexe pour chaque catégorie	76 Cadres Hommes 63 cadre femmes 81 Non cadres Hommes et 92 non cadres femmes	74 Cadres Hommes 63 cadre femmes 70 Non cadres Hommes et 88 non cadres femmes	76 Cadres Hommes 61 cadres femmes 81 Non cadres Hommes et 85 non cadres femmes
Répartition des effectifs par ancienneté	< à 10 = 72 de 10 à <20 = 133 > à 20 = 107	< à 10 = 58 de 10 à <20 = 126 > à 20 = 111	< à 10 = 70 de 10 à <20 = 130 > à 20 = 103
Nombre de représentants du personnel	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants
Nombre d'accidents de travail	1	2	2
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de licenciements	1 Cadre 0 Non cadre	1 Cadre 0 Non cadre	0 Cadre 0 Non cadre
Nombre de démissions	2 Cadres 12 Non cadre (dont -11 Stagiaires ANAPEC)	1 Cadre 5 Non cadre (dont -3 Stagiaires ANAPEC)	5 Cadres 13 Non cadre (dont -9 Stagiaires ANAPEC)
Nombre de recrutements	0 Cadres 30 Non cadres (dont -27 Stagiaires ANAPEC)	7 Cadres 9 Non cadres (dont -6 Stagiaires ANAPEC)	7 Cadres 33 Non cadres (dont -14 Stagiaires ANAPEC)
Nombre des litiges sociaux (collectifs et individuels)	1	1	1

(*) Le litige correspond à un litige individuel suite au départ d'une personne.

Par ailleurs, la société est structurée en :

- ✓ Direction générale.
- ✓ Direction commerciale.
- ✓ Direction des Risques.
- ✓ Direction Financière.
- ✓ Direction des Ressources humaines.
- ✓ Direction d'Organisation, Transformation et des Systèmes d'Information.
- ✓ Direction Support et Production.
- ✓ Direction Innovation, Marketing et communication.
- ✓ Direction programme servicing.
- ✓ Secrétariat du Conseil et Lose.
- ✓ Data office.

- ✓ Direction Conformité.
- ✓ Département Contrôle permanent RO & SM.
- ✓ Département d'Audit Interne.
- ✓ Département Affaires Juridiques.
- ✓ Département Contrôle Niveau 2.
- ✓ Département Achats et moyens Généraux.

II-3 Gouvernance d'EQDOM

II-3-1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EQDOM au 31/12/2022 est composé de 09 membres et présidé par Monsieur Mohammed TAHRI.

La composition actuelle du Conseil d'Administration d'EQDOM ainsi que les dates de début et d'expiration de mandat se présentent comme suit :

Nom et prénom	Qualité	Date de début du mandat/renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. Mohamed TAHRI	Président du Conseil d'Administration	AGO du 26/06/2020	AGO statuant sur les comptes de 2022
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	AGM du 27/05/2022	AGO statuant sur les comptes de 2025
Mme Michèle THILL	Administratrice (Superviseur région Maroc au sein du groupe SG)	AGO du 26/06/2020	AGO statuant sur les comptes de 2023
M. Abdelaziz TAZI	Administrateur (Président d'honneur et membre du conseil de surveillance de SGMB)	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022
M. Saïd RKAIBI	Administrateur	AGO du 15/05/2018	AGO statuant sur les comptes de 2022
M. Gérard TOUATI	Administrateur (ex-représentant de SGCF)	AGO du 15/05/2018	AGO statuant sur les comptes de 2022
SGMB (représentée par son Président du Directoire M. Ahmed EL YACOUBI)	Administrateur	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022
CIMR (représentée par son Président Directeur Général, M. Khalid CHEDDADI)	Administrateur	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022
SCR (représentée par son Directeur Général Monsieur Youssef FASSI FIGHRI)	Administrateur	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022

I-3-2 Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12, et la loi 17-95 telles que modifiées et complétées ainsi que les circulaires de Bank Al-Maghrib relatives à la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration d'EQDOM compte un (1) seul membre indépendant.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis par les circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

II-3-3 La parité et règles suivies en la matière

La diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements d'EQDOM, avec comme principaux axes d'actions : le développement des compétences, le networking et le mentoring.

Ainsi, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à Deux, soit 20% des membres du Conseil.

II-3-4 Nombre de mandats par Administrateur

- M. Mohamed TAHRI

Autres mandats :

- Conseiller du Président du Directoire de SGMB ;
- Président du Conseil d'Administration SOGELEASE Maroc ;
- Administrateur d'AL MAGHRIBIA LITAKAFUL ;

- Mme Amina FIGUIGUI

Autres mandats :

- Directeur Général de l'ONP ;
- Administratrice de l'INRH ;
- Administratrice de l'ISCAE ;
- Administratrice de l'INPPLC ;
- Administratrice indépendante de MAROCLEAR ;
- Administratrice indépendante de DISWAY ;
- Administratrice indépendante de CIMAR ;
- Administratrice indépendante de SNEP ;
- Administratrice indépendante de TERRAMIS .

- Mme Michèle THILL

Autres mandats :

- Administratrice INVESTIMA

- **M. Abdelaziz TAZI**

Autres mandats :

- Membre du Conseil de Surveillance SGMB ;
- Membre du Conseil d'administration de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- PDG de Ventec Maroc ;
- Administrateur de SOGELEASE MAROC ;
- Administrateur de Gras Savoye Maroc ;
- Administrateur d'Investima ;
- Administrateur de Dounitex ;
- Administrateur d'Ecowell ;
- Administrateur de SIRMEL ;
- Administrateur de AFA ;
- Administrateur d'INDUSPARC.

- **M. Saïd RKAIBI**

Autres mandats :

- Président du Conseil d'Administration de Omnidata ;
- Président du Conseil d'Administration de MEDTECH ;
- Administrateur de NCRM ;
- Administrateur de AEBDM ;
- Administrateur de Forum ;
- Président du Conseil d'Administration de Dial Technologie ;
- Président du Conseil de Surveillance de S2M ;
- Administrateur de SOPRIMA ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de DISWAY ;
- Administrateur de OppScience.

- **M. Ahmed EL YACOUBI**

Autres mandats :

- Président du Directoire de SGMB ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de SOGELEASE Maroc ;
- Administrateur de la Bourse de Casablanca ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration d'INVESTIMA ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de ALD AUTOMOTIVE MAROC ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de La Marocaine Vie ;
- Représentant permanent d'INVESTIMA au sein du Conseil d'Administration de VENTEC Maroc ;
- Administrateur de NEMA CAPITAL.
- Membre du Conseil de Surveillance de SOGECAPITAL GESTION ;

- **M. Youssef FASSI FIGHRI**

Autres mandats :

- Directeur Général à la SCR (Société Centrale de Réassurance) filiale de la CDG ;
- Administrateur d'IMMORENTE ;
- Administrateur de JAWHARAT CHAMAL ;
- Administrateur de la CAT ;
- Administrateur de la SMAEX ;
- Administrateur de AM INVEST MOROCCO ;
- Administrateur de SEN RE (Société Sénégalaise de la Réassurance).
- Administrateur de la FONDATION CDG ;
- Administrateur de la FMSAR ;

- M. Gérard TOUATIAutres mandats :

M. Gérard TOUATI n'exerce aucun autre mandat dans d'autres sociétés.

- M. Khalid CHEDDADIAutres mandats :

- Président Directeur Général de Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites "CIMR"
- Président Directeur Général de Ramical ;
- Président Directeur Général de Akilam ;
- Président du Conseil d'Administration de IMC ;
- Président du Conseil d'Administration de Lesieur Cristal ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Warak Press ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sochepress ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sapress ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Upline Ventures ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CFG Bank ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Al Mada Holding ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Société de Sel de Mohammedia ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de SOMED ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Jorf Fertilizers Company V ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de A6 Immobilier ;
- Administrateur de Atlas Hospitality Morocco ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Ciments du Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de BCP ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de OLEA CAPITAL FUND ;
- Administrateur de CIH ;
- Administrateur de Cosumar ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Société des Boissons du Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Lafarge Holcim Maroc ;
- Administrateur de Auto Hall ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Risma ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AFMA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sonasid ;
- Gérant de Larbel ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AKWA AFRICA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de HPARTNER ;
- Administrateur de OLEA TRADING ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE BERTIN ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SOCIETE CENTRALE D'EXPLOITATION ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE III ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE II ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE I ;
- Administrateur de AXA Assurances Maroc ;
- Président Directeur Général de SICAV CIMR AJIAL ;
- Président Directeur Général de SICAV CIMR ATTADAMOUN ;
- Gérant de SICAV CIMR FONCIA ;
- Président Directeur Général de CIMR IDDIKHAR ;
- Président Directeur Général de CIMR PREVOYANCE ;
- Président Directeur Général de Trésor Plus ;

II-3-5 Comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration au 31/12/2021

Comités	Composition	Périodicité	Attributions
Comité d'Audit et des Risques	Présidente : Mme. Amina FIGUIGUI (administratrice indépendante) Membre : M. Youssef FASSI FIHRI : En qualité d'administrateur représentant de SCR Membre : M. Ahmed EI YACOUBI : en qualité d'administrateur représentant de SGMB Invité permanent : M. Saïd RKAIBI en qualité d'administrateur	Semestrielle	Passer en revue les réalisations et les perspectives sur le contrôle interne et la validation de plan d'audit annuel
Comité des Nominations et Rémunérations	Président : M. Ahmed EI YACOUBI Membre : Mme Michèle THILL en qualité d'administratrice Membre : M. Khalid CHEDDADI en qualité d'administrateur	Semestrielle	Ce Comité est chargé d'accompagner l'organe d'administration dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération ainsi que dans le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil et ceux de l'organe de Direction

II-3-6 Assiduité aux réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration a tenu en 2022 trois (3) réunions, avec un taux de présence effectif moyen de 93%.

II-3-7 Rémunération versées aux membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, les membres du Conseil d'Administration ont perçu des jetons de présence d'un montant de 1,2 millions de dirhams brut à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2021 versés en 2022.

II-3-8 Relation avec les actionnaires et informations communiquées aux actionnaires

Le management d'EQDOM a instauré des échanges réguliers et transparents avec les actionnaires permettant de s'assurer que la définition de la stratégie de la société prend bien en compte les attentes et intérêts des actionnaires sur le long terme.

EQDOM met également à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires.

II-3-9 Processus d'évaluation de la performance de l'instance de gouvernance par rapport aux thèmes économiques, environnementaux et sociaux

Le Conseil procède, une fois par an, à l'évaluation de son fonctionnement et celui des Comités rattachés à travers plusieurs axes notamment :

- Les nominations de ses membres et ceux des comités rattachés ;
- Formation et ressources ;
- Gestion des réunions ;
- Les missions et pouvoirs du Conseil ;
- Délégations des tâches aux Comités spécialisés ;
- Gestion des conflits d'intérêts.

II-4 Ethique, déontologie et prévention de la corruption

Agir avec intégrité et conformité au quotidien est au cœur du métier de crédit à la consommation. Notre ambition de société responsable nous impose de veiller au respect des lois et des principes déontologiques, d'agir avec éthique et responsabilité, d'inscrire la gestion des risques au cœur de chacune de nos démarches. C'est un engagement envers nos clients, partenaires et actionnaires, indispensable à leur confiance.

Code de conduite

Notre responsabilité et notre éthique consiste à répondre aux besoins de nos clients pour réaliser leurs projets avec rapidité, tout en étant attentifs aux risques dans toutes leurs composantes, en préservant l'intérêt à long terme de l'ensemble des parties prenantes.

Dans ce sens, EQDOM s'attache à appliquer et diffuser une culture forte de responsabilité et d'éthique à travers son code de conduite, à l'image du Groupe Société Générale Maroc.

Ce code de conduite établit les valeurs et les lignes de conduites à observer par l'ensemble de ses collaborateurs. Il détaille les règles de bonne conduite, les principes essentiels en matière de comportement individuel et collectif, comme l'intégrité, la rigueur, la responsabilité, le sens du service. Il régit les relations avec les clients et fournisseurs, s'appuie sur des exigences éthiques telles que le respect de la confidentialité de l'information et le droit d'alerte.

En interne, des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées pour que les actions au quotidien tout comme les projets soient réalisées dans le respect de ce code, en cherchant particulièrement l'intérêt du client à travers une réponse adaptée à ses besoins, une transparence affichée lors des transactions et une protection assurée de ses données personnelles.

Prévention de la corruption

La corruption peut être définie comme toute action par laquelle une personne accorde indûment, promet d'accorder ou propose un avantage indu à une autre personne en vue de la conduire à effectuer, retarder ou omettre d'effectuer un acte lié à sa fonction, ou encore de se conduire d'une manière contraire à l'honnêteté ou à l'intégrité. Le fait pour une personne d'accepter ou de solliciter, dans le cadre de ses fonctions, un avantage indu ou une promesse d'un avantage est également un acte de corruption.

Le trafic d'influence, qui consiste à verser une commission à un intermédiaire qui usera de son influence sur le décideur pour que celui-ci prenne une décision favorable au corrupteur, est une autre forme de corruption.

A l'instar de de toutes les entités du Groupe Société Générale Maroc, EQDOM s'interdit de pratiquer la corruption quelle que soit sa forme. Il est de la responsabilité de chaque collaborateur de ne pas participer à des actes de corruption, de veiller à détecter les comportements anormaux et de les signaler le cas échéant.

A cet effet, EQDOM a mis en place un dispositif robuste de lutte contre la corruption comportant :

- Un socle normatif étoffé.
- Des actions de sensibilisations de l'ensemble des collaborateurs, ainsi que des formations spécifiques pour le personnel le plus exposé.
- Un dispositif d'alerte professionnelle, assurant une stricte confidentialité des informations.

- Un dispositif et une cartographie des risques de corruption validés par le Conseil d'Administration.
- Des contrôles comptables et opérationnels pour détecter les faits de corruption.
- Un dispositif en matière de déclaration des cadeaux, repas d'affaires et événement externe à travers un outil dédié.

Prévention des conflits d'intérêts

Le dispositif de prévention des conflits d'intérêts d'EQDOM repose sur un cadre normatif qui rappelle les lignes de conduite à respecter par les collaborateurs afin d'éviter toute situation de conflits d'intérêts susceptible d'entraver le respect des obligations réglementaires et déontologiques d'EQDOM et d'entraîner des risques juridiques, commerciaux ou de réputation.

De manière générale, tout collaborateur d'EQDOM doit s'abstenir d'entretenir avec des clients, partenaires ou fournisseurs des relations personnelles qui contreviendraient à ses devoirs professionnels ou le mettrait en situation de conflits d'intérêts.

En ce sens, EQDOM adopte une politique rigoureuse qui s'appuie sur un socle normatif, des actions de formation à l'ensemble des collaborateurs exposés, une cartographie de conflits d'intérêts pour l'identification des situations potentiellement à risque et un processus de déclaration des conflits d'intérêts.

II-5 Informations sur les parties prenantes

II-5-1 Impact économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines.

A travers son réseau d'agences, EQDOM pourvoit des emplois dans les différentes régions du Maroc. Par ailleurs, vu qu'EQDOM ne dispose pas d'activités polluantes ni de gestion des déchets ou opérations de recyclage, elle ne présente aucun impact négatif sur les populations riveraines.

II-5-2 Conditions de dialogue avec les parties prenantes

EQDOM a mis en place différentes formes de dialogue avec ses parties prenantes. La liste des parties prenantes est revue régulièrement afin de bien prendre en compte les besoins de chacun d'entre eux et d'appréhender les risques afférents :

II-5-2-a. Banques et Investisseurs :

Publication des informations financières périodiques sur les supports de presse et sur les sites d'EQDOM, de la bourse et de l'AMMC, rencontre régulière avec les banques, organisation de road show lors d'émissions ou de renouvellement des Bons de sociétés de financement (BSF) et d'emprunts obligataires, séances de questions/réponses avec les analystes financiers présents lors des assemblées générales.

II-5-2-b. Partenaires :

Rencontres régulières avec les fournisseurs et partenaires, vérification de leur conformité à la réglementation.

II-5-2-c. Protection des intérêts des clients :

La protection des intérêts des clients est au centre des préoccupations majeures d'EQDOM. A cet égard, la politique globale couvre l'ensemble des processus de commercialisation de produits en veillant à la formation des collaborateurs concernés.

Les principes généraux s'appuient sur la nécessité de :

- Répondre aux besoins et à la situation des clients ;
- Veiller à fournir en toutes circonstances une information claire, exacte et non trompeuse ;
- S'assurer d'une tarification transparente et raisonnable des produits et services ;

- Permettre l'identification et le traitement d'éventuels conflits d'intérêts, afin de ne pas porter préjudices aux clients ;
- Veiller à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur
- Veiller sur la satisfaction client à travers la mise en place d'une démarche qualité, s'appuyant sur une écoute active et s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue, au plus proche des besoins et attentes clientèle.

II-5-2-d. Mettre en œuvre des achats responsables :

EQDOM adopte les principes de la charte des achats responsables du Groupe Société Générale. Tout achat doit respecter les principes applicables à un achat responsable : mise en concurrence, équité et transparence, équilibre dans les relations, sélection du mieux-disant, traçabilité et auditabilité. Elle a pour objectif :

- 1) D'une part, des engagements pris par EQDOM en matière d'achats responsables notamment les principes des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption
- 2) Et d'autre part, des attentes vis-à-vis des fournisseurs sur le respect de ces principes.

II-5-2-e. Les collaborateurs :

A travers le baromètre employeur et le dialogue avec les instances représentatives du personnel.

II-5-2-f. L'agence de notation :

A travers l'étude et l'analyse des évaluations de performance financière et les échanges et suivis réguliers avec les analystes.

II-5-2-g. Les régulateurs et les superviseurs :

A travers les relations étroites avec les autorités de supervision bancaire et financière et les organes de régulation ainsi que la participation aux consultations et événements de la place.

II-6 AUTRES

II-6-1 Approche RSE

La démarche RSE d'EQDOM s'inspire de celles du Groupe Société Générale et du Groupe SGMB, en respect des obligations légales et réglementaire prévues par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée, ainsi qu'à la circulaire de l'AMMC n°3/19 du 20 Février 2019 relative aux opérations et informations financières.

II-6-2 Réalisations

Sur le plan ESG, Eqdom poursuit en 2022 ses actions visant à promouvoir les bonnes pratiques sociales :

- **Mécénat :**
 - **Association Kane Ya Makane :**
Reconduction du Partenariat KAN YA MAKAN , dans le cadre du programme Tanourir plus, qui consiste à parrainer plusieurs écoles publiques du milieu rural. Il regroupe

plusieurs activités dont la conception et l'animation d'ateliers artistiques pluridisciplinaires destinés aux élèves issus de couches sociales défavorisées en leur garantissant un accompagnement et un encadrement qui leur permettra de favoriser leur épanouissement personnel et de diminuer le taux d'abandon et d'échec scolaire.

- **Association Marocaine de l'Orphelin :**
Don pour le financement des besoins du mois de ramadan pour les orphelins du centre Sidi Bernoussi.

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES AU COURS DE L'ANNEE 2022

- PUBLICATION DES ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021
- PUBLICATION DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021
- PUBLICATION DES ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX AU 30 JUIN 2022
- PUBLICATION DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022
- COMMUNIQUE POST CONSEIL DU 23 MARS 2022
- COMMUNIQUE POST CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2022
- COMMUNIQUE POST CONSEIL DU 08 DECEMBRE 2022
- COMMUNIQUE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021
- AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MAI 2022
- COMMUNIQUE POST ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MAI 2022
- PUBLICATION DES INDICATEURS DU 4 TRIMESTRE 2021
- PUBLICATION DES INDICATEURS DU 1 TRIMESTRE 2022
- PUBLICATION DES INDICATEURS DU 2 TRIMESTRE 2022
- PUBLICATION DES INDICATEURS DU 3 TRIMESTRE 2022
- COMMUNIQUE RELATIF A LA MISE A JOUR ANNUELLE DU DOSSIER D'INFORMATION